ABONNEMENTS:

B.-du-Rh. et départements limitrophes. 3 fr. 15 fr. 28 fr. France et Colonies. 9 fr. 17 fr. 32 fr. Etranger. 12 fr. 22 fr. 40 fr.

Les abonnements partent du 1ª et du 16 de chaque mois

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

112 50

275 >

Samedi 19 Janvier 1918

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: 75, rue de la Darse, 75 MARSEILLE

Teléph.: Direction 2-90. - Rédaction 2.72, 39-50 Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse

43. ANNEE - 10 cent. - Nº 14.958

Les Perplexités du Chancelier

Le chancelier de l'empire allemand parlera-t-il ou bien ne parlera-t-il pas ? Avant-hier on assurait qu'il parlerait et l'on ajoutait même que son discours apporterait des déclarations sensationnelles en réponse aux récentes déclarations de M. Pichon, de M. Lloyd George et du président Wilson. Mais hier nous étions avisés que le comte Hertling ne parlerait pas. Peut-être aurons-nous demain un démenti à ce démenti d'hier si le chancelier se décide en fin de compte à lâcher son grand discours depuis si longtemps annoncé. Attendons!

Toutes ces informations contradictoires et toutes ces continuelles incertitudes accusent la gravité de la crise intérieure allemande.

Nous nous efforcions de rechercher et de préciser en un précédent article le sens et l'importance de cette crise, qui met aux prises en Allemagne les partisans d'une paix d'ultra-annexionnisme et les partisans d'une paix de conciliation. On sait que les premiers s'appuyent sur la camarilla militariste et pangermaniste, avec pour chefs Hindenburg, Ludendorff et autres von Tirpitz, tandis que les seconds reconnaissent pour guide le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères von Kühlmann.

On sait encore que, fidèle à son passé, le kronprinz s'est catégoriquement prononcé pour la paix de conquêtes et de profits en opposition avec les sentiments du kaiser. Celui-ci semblait en effet avoir penché plutôt du côté de von Kühlmann que du côté du haut commandement militaire. Du moins était-ce là l'impression qu'on avait il y a quelques jours encore en Allemagne. Depuis, on prétend que Guillaume II aurait fini par céder de-vant les sommations impérieuses de cette exigeante et arrogante caste militaropangermaniste dont il est le serviteur et non le maître en dépit des apparences de son pouvoir absolu. Mais en somme il n'y a dans tout cela encore rien de certain ni de définitif.

On s'explique donc parfaitement l'em-barras où se trouve le chancelier au moment où on lui demande de toutes parts de répondre aux programmes de paix exposés par les hommes d'Etat de l'Entente.

Quelle pourrait être sa réponse ? Si elle était favorable aux folles revendications des ultra-annexionnistes, si elle promettait de donner satisfaction aux ambitions exaspérées et aux furieux appétits des junkers, le comte Hertling se mettrait en conflit avec une grande partie des membres du Reichstag et en particulier avec les sozialdemokrates. Mais s'il acceptait de contenter les défenseurs d'une paix sans annexions ni indemnités, le chancelier se heurterait 'à la sacro-sainte opinion du grand quartier général boche et de tous ceux pour qui cette opinion est un véritable article

Aussi le chef de la Wilhelmstrasse est-il perplexe. Et il faut avouer qu'on le serait à moins. CAMILLE FERDY.

Sauvous nos Epaves!

La Commission des naufrages et épaves a tenu sa dernière réunion au sous-secréta-riat de la Marine marchande, sous la prési-dence de M. de Kerguezec, député des Côtes-du-Nord.

Elle a entendu M. Audoin, secrétaire technique du Comité des assureurs maritimes. Elle a arrêté ensuite les termes définitifs du décret qui sera présenté au président de la République après avoir été contresigné par les ministres du Commerce, de la Markae et

des Finances.

D'après ce décret : les épaves flottantes trouvées dans les eaux territoriales et apportées à terre devront être venducs dans le délai d'un mois. Les sauveteurs auront droit au remboursement immédiat et intégral des frais occasionnés par le sauvetage. Ils auront droit, en outre, au tiers de la valeur brute de l'épave, selon que l'épave aura été trouvée à moins d'un mille du rivage ou à une distance plus grande. Une avance de la moitié de la prime à leur revenir pourra leur être versée immédiatement dans le cas où leurs firais de sauvetage n'atteindront pas à cette moitié.

Pour les navires coulés dans des condi-

Pour les navires coulés dans des condi-tions qui rendent leur renflouement et le sauvetage de leur cargaison possibles, un délai de vingt jours sera donné dux arma-

entreprendra le sauvetage au lieu et place des ayants droit.

Dès la première heure d'un sinistre, la Marine entreprendra immédiatement le sauvetage de tout ce qui peut être sauvé du navize ou de sa cargaison.

La douane ne percevra pas de droits sur les objets sauvés, ou hien elle le les percevra qu'après que les sauveteur auront été dédommagés de leurs petnes de soins sur le produit de la vente de ces objets.

Ca décret constitue, on le voit, une amélioration considérable de la situation actuelle et nombre de choses nécessaires au ravitaillement ou à l'armement du pays, qui jusqu'alors étaient perdues sans retour, pourront être récupérées pour le plus grand bien de tous.

La Médaille militaire aux Réformés de Guerre

Paris, 18 Janvier. M. Jean Ossola chargé, au nom de la Commission de l'Armée, d'examiner la proosition tendant à attribuer la Médaille militaire à tous les réformés, conclut à l'adoption de cette proposition.

PROPOS DE GUERRE

Le Complot de Lanturiu

J'ai reçu la visite de mon ami Lanturlu. C'est un excellent garçon qui a été blessé sur le champ de bataille : un éclat d'obus à la tête lequel, de temps en temps, lui trouble un

peu les idées.

Il se laissa tomber dans un fauteuil d'un air accablé et soupira:

— Je suis un homme perdu!

Je le suppliai de se remettre, je lui fis boire un verre d'eau sucrée, et quand il fut un peu calmé, je lui demandai la raison de son désespoir.

Lanturlu m'avoua qu'il avait comploté con-tre la République. Et comme je le regardais

— Cela t'étonne, hein ? Eh bien, c'est ainsi... Oui, mon vieux, j'ai ourdi un abominable complot contre le gouvernement... Je faisais disparaître le président de la République, je dissolvais la Chambre et le Sénat, j'embarquais les ministres sur un bateau à soupape et le proportion de la République, je dissolvais les ministres sur un bateau à soupape et le proportion de la République de la Répu

et je me proclamais empereur. « Que veux-tu, ajouta-t-il, j'en avais assez de n'être qu'un infime réformé n° 2; j'ai voulu trop; c'est l'ambition qui m'a perdu, moi aussi... Alors voilà, avant de mourir je viens te demander de me laisser écrire une

lettre à mes vieux parents.

Emu, je demandai à mon pauvre ami comment il avait été découvert, si l'on avait perquisitionné chez lui et trouvé son plan... Lanturlu leva sur moi ses yeux mouillés des lar-

de ta main... Je croyais que cela se faisait Lanturlu avait essuyé ses yeux et s'était levé.

— Dis-donc, mon vieux, fit-il tres digne, je suis peut-être un sale individu qui a des idées un peu loufoques, mais faudrait tout de même pas me prendre pour un crétin!

ANDRE NEGIS

LE NOUVEAU RÉGIME FISCAL Après les Cédules l'impôt général sur le Revenu

Après s'être acquittés des impôts cédulai-res qui les visent, et dont nos précédents articles ont exposé le mécanisme, les contribuables vont avoir à sa précocuper de l'impôt général sur le revenu appliqué depuis deux ans, mais dont le taux, qui était de 2 0/0 la première année et de 10 0/0 l'année dernière, passe cette année à 12 fr. 50 pour

cent.

Le contribuable assujetti à l'impôt est obligatoirement tenu de souscrire, avant le 1º avril, une déclaration du chiffre de son revenu total, avec l'indication, par nature de revenus, des éléments qui le composent.

Si le contribuable est marié, il a droit à une déduction spéciale de 2.000 francs sur son revenu total.

S'il a des personnes à sa charge (ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes; descendants et enfants adoptés où recueillis âgés de moins de 21 ans ou infirmes), il bénéficie d'autre part d'une déduction sur son revenu de 1.000 francs par personne jusqu'à la cinquième et de 1.500 francs par personne en sus de cinq.

e 12 50,	savoir:	pperque	, u apre	25 16 14	ĺ
FRAC	TION DU	REVEN	U COM	PRISE	
Entre	3.000 et	8.000		1.25 %	
_	8.000 et	12.000		2,50 %	
_	12.000 et	16.000		3,75 %	
-	16.000 et		*******	5 + %	
_	20.000 et		*******	6,25 %	
-	40.000 et		********	7,50 %	
	60.000 et	80.000		8,75 %	

Au-dessus de 150.000 tions qui rendent leur renflouement et le sauveiage de leur cargaisom possibles, un délai de vingt jours sera donné aux armateurs et assureurs pour entreprendre le sauvetage.

Passé ce délai, les navires et leur cargaison seront réquisitionnés par l'Etat, qui en la discondination de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, à une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, à une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, à une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, à une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, à une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, a une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, a une réduction du montant de leur cotisation, de 5 0/0, 10 0/0, etc., réduction qui va jusqu'à 50 0/0 pour six personnes à charge donnent droit, en faveur des contribuables soumis à l'impôt, a une réduction du montant de l'impôt, a une réduction du montant de l'impôt de l'impôt, a une réduction du montant de l'impôt de montant de l'imp

100.000 et 150.000

Voici un exemple fourni par l'administra-tion qui précise comment s'effectue le cal-cul de l'impôt; Soit un contribuable marié, ayant un fant et possédant un revenu total de 18.000 francs, le montant de l'impôt se détermine ainsi qu'il suit:

reaction de 3.000 à 8.000 fr., soit 5.000, à 1,25 %
Fraction de 8.000 à 12.000 fr., soit 4.000, à 2,50 %
Fraction de 12.000 à ...

A retrancher 5 % pour une personne à charge, soit

a 2,50 % raction de 12.000 à 15.000 fr., soit 3.000, à 3,75 %

Reste, montant de la cotisation... 261 25 Le résultat de ce mode de taxation, d'après le nouveau taux, pour quelques chiffres de revenus pris comme exemples, est indiqué dans le tableau suivant :

CHIFFRE	MONTANT DE L'IMPOT dû par un contribuable				
revenu	célibataire	marié sans enfant	marié avec 3 enfants mineurs		
francs	fr. c.	fr. e.	francs		
4.000 6:000 8.000 40.000 12.000 20.000 20.000 25.000 30.000 100.000 150.000 200.000	12 50 37 50 62 50 412 50 462 50 275 » 512 50 825 » 1.137 50 2.512 50 7.012 50 12.637 50 18.887 50	12 50 37 50 02 50 112 50 200 w 412 50 700 w 1.012 50 2.362 50 6.812 50 12.412 50 18.637 50	3 3 40 90 220 410 660 1.710 5.210 9.660		

Ajoutons que des formules de déclaration sont mises à la disposition des contribua-bles dans les mairies.

Le Rejour à l'Heure d'Eté

Paris, 18 Janvier. Le gouvernement avant de décréter le retour à l'heure d'été a consulté l'Académie de médecine. La Commission spéciale nommée par celle-ci pour étudier la question a ré-pondu qu'elle ne voyait pas en quoi cette modification pourrait influer sur la santé publique, d'autant qu'elle n'amenait aucun changement dans le nombre d'heures où le travail devrait se faire à la lumière artifi-

mes de la honte et du repentir. — Mon plan ? dit-il, quel plan ? — Eh bien, mais... le plan de ton coup d'Etat... Un plan en triple exemplaires signés par le Kaiser

On mande de Berlin en date du 18 janvier qu'une motion signée notamment comte York von Wartenburg a été déposée à la Chambre des Seigneurs de Prusse. Cette motion demande au gouvernement de travailler à une paix pour la conclusion de laquelle seront sauvegardés pleinement tous les droits que l'empereur tient de l'article 2 de la Constitution de l'empire et qui réponde aux sacrifi-ces consentis pour la sécurité militaire et les nécessités vitales, politiques et économiques de l'Allamagnes de l'Allemagne.

Dans l'exposé des motifs de la résolution

Dans l'exposé des motifs de la résolution rappelant que le président Wilson a demandé au nom de qui garlaient les négociateurs allemands à Brest-Litovsk au nom du Reichstag ou du parti militaire, il est dit : « Le droit exclusif de faire la guerre et de conclure la paix appartient, de part la Constitution, au kaiser allemand, donc par suite, les seuls intérêts allemands peuvent être pris en considération ».

Les Permissions aux vieilles classes

Paris, 18 Janvier. MM. Barabant et Ferdinand Marin ont

déposé une proposition de résolution ten-dant à accorder des permissions de com-pensations raisonnables aux hommes des classes 1889-90-91 et 92 convoqués avant la date d'appel de leur classe.

mmmmmmmm, 1.266° JOUR DE GUERRE

Communique officiel

Paris, 18 Janvier. Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Canonade intermittente en quelques points du front. En Champagne, deux coups de main a enhemis, tentés pendant la nuit du 16 au 17, sur nos petits postes de la région des Monts, sont restés sans ré-

AVIATION Dans la journée du 16, un avion alle-

sultat.

mand a été abattu par le tir de nos ? g canons spéciaux. Summunummunum

LA GUERRE

Deux coups de main ennemis échouent en Champagne

JOURNÉE CALME SUR LE FRONT BRITANNIQUE

La Commission sénatoriale de l'Armée s'est réunie pour entendre M. Loucheur, sur les fabrications de l'aviation et du matériel d'ar-

LA SITUATION

- De notre correspondant particulier -

Paris, 18 Janvier. Aucun événement militaire à signaler sur aucun front. On ne sait rien des causes qui ont amené le grand-duc Eugène, commandant en chef des forces austro-hongroises, à démissionner.

A Berlin, la crise politique a été dénduée dans le sens que j'ai indiqué hier. Le chancelier a dû remettre un exposé depuis longtemps promis, mais on prévoit ce que sera

Sur notre front, devant lequel l'ennemi accumule toutes ses forces, règne une confiance absolue. Moins que jamais, nous ne devons pas oublier à l'intérieur que le dernier acte du drame va se jouer et qu'il sera terrible. Nous devons donner à ceux qui se battent le réconfort de notre union morale. Nous devons nous souvenir que l'ennemi compte autant sur une division que sur ses armées pour nous abattre. Nos poilus se chargent de celle-ci. Nous devons, nous, viter l'autre danger.

MARIUS RICHARD,

Communiqué officiel anglais

Aucum événement important à signaler sur l'ensemble du front,

SUR LE FRONT ITALIEN

Les responsabilités

ence respective.

de la retraite sur la Piave Rome, 18 Janvier. Par récent décret royal a été instituée une Commission d'enquête ayant pour but de re-chercher et de faire un rapport sur les cau-ses et les responsabilités éventuelles des évé-

ses et les responsabilités éventuelles des événements militaires, qui ont déterminé le repli sur la Piave de notre armée et aussi sur la manière dont le repli fut effectué.

La Commission a tous les pouvoirs nécessaires, mais elle demande à prendre connaissance des actes et documents militaires, ainsi que la citation de témoins faisant partie de l'armée, et qui auront lieu par l'intermédiaire du ministère de la Guerre, ou du commandement suprême selon leur compétence respective.

Le général Diaz à Rome

Le général Diaz a pris part ces jours-ci, à Rome, à une séance du Conseil des Minis-tres, et à deux séances du Comité de guerre. Le général Diaz est reparti ensuite sur le

Les Autrichiens rançonnent

à l'emprunt de guerre autrichien.

une ville italienne Rome, 18 Janvier. La commune d'Ampezzo, nouvellement réoccupée par les Autrichiens, a été obligée par l'ennemi à souscrire 800.000 couronnes

La Guerre sous-marine

Le torpillage d'un vapeur espagnol Las Palmas, 18 Janvier.

Le capitaine et le réstant de l'équipage Joaquin-Numbru, torpillé par un sous-marin allemand, furent recueillis le 4 janvier par le chalutter Antonio-Numbau, de la même Com-

La presse locale exprime une grande indi-gnation du traitement que les Allemands cont fait subir à l'équipage, qui fut abandonné à son sort dans des barques en pleine mer. Le torpillage du navire-hôpital « Rewa »

Londres, 18 Janvier.

L'agence Reuter apprend que le gouverne-ment britannique a fait des représentations au gouvernement espagnol, au sujet du cou-lage du Réwa. Quant à la dernière explica-tion allemande d'après laquelle le Rewa au-rait été coulé après avoir heurté une mine, déposée par les Allemands eux-mêmes dans le canal de Bristol, il est maintenant établi

que, sans aucun doute, le navire-hôpital a été coulé par le sous-marin.

Une enquête minutieuse a démontré qu'il n'existe pas de mines britanniques ou allemandes dans le voisinage du lieu du sinistre. Le lieutenant von Spiegel, de la marine allemande, prisonnier en Amgleterre, sous les yeux duquel on a mis la déclaration inscrite à son livre de bord, affirmant qu'il avait vu lui-même des canons et des soldats à bord d'un navire-hôpital britannique, a confessé la complète inexactitude de cette déclaration.

que, sans aucun doute, le navire-hôpital a été

La guerre aux blessés

Londres, 18 Janvier, L'Amirauté communique la note suivante : Un radiotélégramme allemand du 17 jan-vier dit :

vier dit:

« Suivant le Daily Chronicle du 11 décembre 1917, les Anglais eux-mêmes ont avoué que les troupes étaient transportées sur les navires-hôpitaux. De plus, les Anglais ont déclaré publiquement que les navires-hôpitaux transportaient des troupes ».

Ce prétendu aveu n'est autre qu'une déclaration fausse, faite de propos délibéré par miss Ethel Marsh, à Portsmouth, déclaration pour laquelle elle a été condamnée à un mois de prison. Il est de l'intérêt public de faire connaître sur quoi repose la raison que les Allemands invoquent pour faire la guerre aux blessés.

LES EFFECTIFS EN ANGLETERRE

Un débat à la Chambre des Communes

Londres, 18 Janvier.

Londres, 18 Janvier.

La Chambre reprend la discussion du bill dit Man Power, bill étendant les pouvoirs du gouvernement relativement au service militaire obligatoire, pour les hommes dans les emplois jusqu'ici partiellement exemptés. Sir Aukland Geddes, ministre du Service national, dit que le motif pour lequel le gouvernement n'a pas fait figurer dans le bill la proposition d'étendre à l'Irlande, l'obligation du service militaire, est que cette proposition n'aurait pas aidé la guerre.

Il était impossible d'avoir des retards de semaines ou de mois pour mettre en vigueur les mesures proposées, afin d'obtenir les hommes nécessaires pour l'armée. Même si la proposition était transformée en loi, il faudrait mettre en mouvement le mécanisme pour l'appliquer, et il faudrait des mois pour que les effets de cette mesure commençassent à se faire sentir. La décision du gouvernement est uniquement basée sur l'opportunité, car ce serait folie au point de vue de la guerre, à l'heure actuelle, de proposer le service militaire obligatoire pour l'Irlande.

M. Asquith, parlant après sir Aukland Geddes, au cours du débat sur le bill des ffectifs, a dit:

La disparition virtuelle des armées russes.

effectifs, a dit:

« La disparition virtuelle des armées russes, des forces alliées, rend la question du
« manpower » beaucoup plus urgente; mais
le gouvernement a parfaitement raison de
ne pas proposer de lever ou d'abaisser l'âge
militaire, car les résultats obtenus de cette
manière seraient relativement faibles, et ne
compenseraient certainement pas les désavantages manifestes et multiples qui auraient
la conséquence certaine de cette modification.

« Ensuite il est de la dernière importance, avant de recourir à de nouvelles sources de fournitures d'hommes, de commencer par retirer, dans la mesure où la sécurité sera sauvegardée, autant d'hommes que possible de la défense territoriale, pour le service en campagne.

LE RENFORCEMENT DES TROUPES DU FRONT

Les troupes en territoire métropolitain renferment certainement un nombre considérable d'hommes parfaitement aptes avec un peu d'exercices supplémentaires, à renforcer les troupes du front. Sur le théâtre de la guerre aussi, il y a à l'arrière des lignes de nombreux hommes occupés à des travaux des non combattants, dont la place pourrait être prise par des hommes qu'on ne songerait jamais à envoyer combattre. Ces deux sources de combattants devraient être utilisées en même temps que celles qui sont offertes par le bill.

Mais étant tenu compte de tout cela, personne ne peut contester qu'il est maintenant démontré qu'il y a nécessité d'augmenter le réservoir d'où on peut tirer les hommes en Grande-Bretagne pour renforcer les troupes de la ligne de feu. Néanmoins, il faut considérer jusqu'à quel point la nécessité d'envoyer des combattants se trouve en opposition avec celle également urgente et même plus urgente de faire face aux besoins croissants d'ouvriers pour la construction des

coissants d'ouvriers pour la construction des

croissants d'ouvriers pour la construction des navires.

M. Asquith demande au gouvernement de donner à la Chambre l'assurance formelle qu'on est en mesure de parer à cette exigence croissante.

M. Lloyd George répond :

« Je puis donner immédiatement cette assurance. Nous regardons l'embauchage des ouvriers travaillant aux constructions maritimes comme de première nécessité à l'heure actuelle.

M. Asquith fait aussi ressortir la nécessité d'utiliser les connaissances techniques de tous les hommes même de ceux d'âge militaire et aptes au service militaire de façon qu'elles soient employées de la meilleure ma-

LE PROJET DE LOI EST ADOPTE

Après un discours de M. Lloyd George, le projet de loi sur les effectifs a été adopté en seconde lecture sans scrutin. La Chambre a commencé ensuite l'examen des articles du projet. La séance a été levée à 23 h. 15.

nière possible et il exprime l'espoir qu'à cet égard le bill sera appliqué avec discerne-

LE GOUVERNEMENT CONFERE AVEC LES DELEGUES OUVRIERS Londres, 18 Janvier.

Une série de conférences ont eu lieu entre le gouvernement et les délégués des organisations ouvrières au sujet du projet de loi sur les effectifs présentés à la Chambre des Communes. La dernière conférence s'est tenue aujourd'hui.

Les délibérations ont eu lieu à huis clos. Cependant on sait que le premier ministre a prononcé un important discours qui a duré une vingtaine de minutes.

Les documents américains L'impression aux Etats-Unis

Du correspondant du Petit Parisien à

Du correspondant du Petit Parisien à Washington :

La sensation créée à Washington, par les télégrammes de Bernstorff, relatifs à M. Caillaux, est immense. On insiste, dans tous les milieux informés, sur l'importance décisive des deux phrases : « Caillaux a fort bien accueilli les avances indirectes de ma part etc... et il nous met en garde contre les louanges excessives etc... et désire, d'autre part, que l'entente méditerranéenne et marocaine, etc... »

On considère que ces phrases suffisent à prouver jusqu'à l'évidence, les relations entretenues par M. Caillaux avec l'ennemi. Il ne paraît pas admissible dans les cercles diplomatiques et politiques, qu'un envoyé du gouvernement français pourvu de mission officielle, tel qu'était M. Caillaux en Argentine, put tolèrer sous quelque prétexte que ce fut des politesses, mêmes indirectes, d'un gouvernement en guerre avec son pays.

Il paraît moins encore admissible que cet envoyé donne des avertissements à ce pays ennemi, sur la conduite à tenir vis-à-vis de sa personne, et de l'orientation de la campagne de presse au sujet d'affaires que les deux pays ont eues à considérer avant la guerre.

L'intérêt de l'affaire Caillaux semble crof-

L'intérêt de l'affaire Caillaux semble crof-tre ici d'heure en heure. J'ai personnellement reçu quatorze appels téléphoniques, inter-views et visites de confrères politiciens, ou relations, au sujet de l'affaire Caillaux, de-puis en matin. puis ce matin.

Le secrétaire Lansing que je viens de voir, s'abstient de commenter les dépêches de Bernstorff, pour les raisons déjà données.

Le Coffre-Fort de Florence

Voici les seules informations que l'on peut avoir à Florence sur le coffre-fort de M. Caillaux : On le trouve littéralement bourré de titres et de documents, Il y avait des bijoux pour la valeur d'un demi-million ; des titres portugais, russes, anglais et même des titres autrichiens, pour une valeur de deux millions ; de nombreuses lettres et des cartes de visite

La pièce capitale était un volumineux dossier, contenu dans une grande enveloppe blanche, sur laquelle était écrit très clairement : « Les responsables, la guerre et la paix ...

ment : « Les responsables, la guerre et la paix ».

On dressa un procès-verbal et on en fit plusieurs paquets qui, sous scellés, furent portés à Rome par des agents en civil.

M. Caillaux avait loué ce coffre-fort, pendant son séjour à Flerence, qui dura du 18 au 22 avril de l'année dernière. Il logea au premier étage de l'hôtel Baglioni. Avant de louer le coffre-fort, il toucha plusieurs chèques émis par la banque. Comment fut signalé

l'existence du coffre-fort

Paris, 18 Janvier. Différentes versions ont été présentées sur les circonstances dans lesquelles le capitaine Bouchardon avait été amené à parler à M. Caillaux de l'existence du coffre-fort de Flo-rence. Voici, puisée à la meilleure source, la sente qui soit avante. seule qui soit exacte :

Quelques jours avant le premier interroga-toire qu'il devait faire subir à M. Caillaux, désormais inculpé, M. Bouchardon avait reçu une pièce officielle, lui signalant la pré-sence à Florence, à la Banca di Sconto, d'un coffre-fort loué à M. Caillaux, sous le nom de Reynouard, M. Bouchardon joignit cette pièce au dossier.

pièce au dossier.

La veille du jour où le député de Mamers allait être interrogé pour la première fois, le capitaine rapporteur du 3° Conseil de guerre, suivant les prescriptions de la loi, mit le dossier de l'affaire à la disposition des avocats de l'inculpé, lesquels y prirent connaissance du document établissant l'existence du coffre-fort de Florence, et s'entre-timent le jour même avec leur client.

C'est alors que, sous la signature Reynouard, fut remise à un guichet télégraphi-

Feuilleton du Petit Provençal du 19 Janvier.

LE COMTE

— Oh! pour les parricides, dit Renée, oh! peu m'importe, il n'y a pas de supplice assez grand pour de pareils hommes; mais pour les maineureux accusés politiques!...

— Mais c'est pis encore, Renée, car le roi est le père de la nation, et vouloir renverser ou tuer le roi, c'est vouloir tuer le père de trente-deux millions d'hommes.

— Oh! c'est égal, monsieur de Villefort, dit Renée, vous me promettez d'avoir de l'indulgence pour ceux que je vous recommanderai?

— Sovez tranquille dit Villefort avec son

plus charmant sourire, nous ierons ensemble mes réquisitoires.

— Ma chère, dit la marquise, mêlez-vous de vos colibris, de vos épagneuls et de vos chiffons, et laissez voire futur époux faire son état, Aujourd'hui les armes se reposent et la robe est en crédit ; il y a là-dessus un mot latin d'une grande profondeur. armant sourire, nous ferons ensemble

Et après cette phrase arrondie, Villefort, pour juger de l'effet de sa faconde, regarda les convives, comme, après une phrase équivalente, il agrait au parquet recondit. alente, il aurait au parquet regardé l'audi-

- Ma chère, dit la marquise, mèlez-vous de vos collòris, de vos épagneuls et de vos chiffons, et laissez voire fluir époux faire son état. Aujourd'hui les armes se reposent et la robe est en crédit ; il v a là-dessus un mot latin d'une grande profondeur.

- Et moi, ma mère, dit Renée, je prie Dieu qu'il ne vous écoute point, et qu'il n'envoie à M. de Villefort que de petits voleurs, de faire de la maison du roi, qui me demandait une grande profondeur.

- Et moi, ma mère, dit Renée, je prie Dieu qu'il ne vous écoute point, et qu'il n'envoie à M. de Villefort que de petits voleurs, de faire de la maison du roi, qui me demandait une légère inquiétude.

- C'est comme si, dit en riant Villefort, et, comme faire de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

- Et pour quelle cause vous dérange-ton, monsieur ? demandal la belle jeune fille avec une légère inquiétude.

- Hélas! pour un malade qui serait, s'il faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

- C'est comme si, dit en riant Villefort, vous souhaitiez au médecin des migraines, l'accusé, reprit Renée.

- C'est comme si, dit en riant Villefort, vous souhaitiez au médecin des migraines, l'accusé, reprit Renée.

- Hélas! pour un malade qui serait, s'il faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croirre ce que l'on m'a dit, à toute de faut en croire ce que l'on m'a dit l'envoux de faut que de faut en croirre ce que l'on m'a dit,

- Cedant arma togx, dit en s'inclinant Villefort.

- Le n'osais point parler latin, répondit la marquise.

- Le crois que j'aimerais michaque vous finssiez médecin, reprit Renée ; ge exterminateur, tout ange qu'il est, n'otojours font épouvantée.

- Bonne Renée ! murmura Villefort, en couvrant la jeune fille d'un regard d'amour.

- Ma fille, dit le marquis, M. de Villefort sera le médecin moral et politique de cette province ; croyez-moi, c'est un beau role à jouer.

- Et ce sera un moyen de faire oublier celui qu'a joué son père, reprit l'incorrigible marquise.

- Ma dame, reprit Villefort avec un triste sourire, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que mon père avait, je l'espère du moins, abjure les erreurs de son passé ; qu'il était devenu un ami zêlé de la religion et de l'ordre, meilleur royaliste que moi pere de la religion et de l'ordre, meilleur royaliste que moi pent être vous.

- Et cord squ'avec passion.

Et après cette phrase arrondie, Villefort.

Et après cette phrase arrondie, Villefort.

- C'est vrai, dit le marquis.

- C'e

— Eh bien, dit Villefort, vous ambitionniez tout à l'heure, mademoiselle, d'avoir pour mari un médecin, j'ai au moins avec les disciples d'Esculape (on parlait encore ainsi en 1815) cette ressemblance, que jamais l'heure présente n'est à moi, et qu'on me vient déranger même à côté de vous, même au repas de mes fiançailles.

- O mon Dieu i s'écria Renée en pâlis-En vérité ! dit tort d'une voix l'assem-— Il paraît qu'on vient tout simplement de découvrir un petit complot bonapartiste. — Est-il possible ? dit la marquise. — Voici la lettre de dénonciation. Et Villefort lut :

Et villefort lut:

« Monsieur le procureur du roi est prévenu, par un ami du trône et de la religion, que le nommé Edmond Dantès, second du navire le Pharaon, arrivé ce matin de Smyrne, après avoir touché à Naples et à Porto-Ferrajo, a été chargé, par Murat, d'une lettre pour l'usurpateur, et par l'usurpateur, d'une lettre pour le comité bonapartiste de Paris.

« On aura la preuve de son crime en l'arrêtant ; car on trouvera cette lettre ou sur lui, ou chez, son père, ou dans sa cabine à bord du Pharces. bord du Pharaon.

— Mais, dit Renée, cette lettre, qui n'est qu'une lettre anonyme, d'ailleurs, est adres-sée à M. le procureur du roi, et non à vous. - Oui, mais le procureur du roi est absent ; en son absence l'épître est parvenue à son secrétaire, qui avait mission d'ouvrir les lettres ; il a donc ouvert celle-ci, m'a fait chercher, et, ne me trouvant pas, a donné des ordres pour l'arrestation.

- Ainsi, le coupable est arrêté, dit la marquise.

- Et où est ce malheureux ? demanda

— Allez, mon ami, dit le marquis, ne manquez pas à vos devoirs pour demeurer avec nous, quand le service du roi vous attend ailleurs ; allez donc où le service du roi vous attend.

roi vous attend.

— O monsieur de Villefort, dit Renée en joignant les mains, soyez indulgent, c'est le jour de vos fiançailles!

Villefort fit le tour de la table, et, s'approchant de la chaise de la jeune fille, sur le dossier de laquelle il s'appuya:

— Pour vous épargner une inquiétude, dit-il, je ferai tout ce que je pourrai, chère Re-née ; mais, si les indices sont surs, si l'ac-cusation est vrail, il faudra bien couper cette mauvaise herbe bonapartiste. Renée frissonna à ce mot couper, car cette nerbe qu'il s'agissait de couper avait une

tête. tête.

— Bah ! bah ! dit la marquise, n'écoutez pas cette petite fille, Villefort, elle s'y fera. Et la marquise tendit à Villefort une main sèche qu'il baisa, tout en regardant Renée et en lui disant des yeux:

— C'est votre main que je baise ou du moins que je voudrais baiser en ce moment.

— Tristes auspices! murmura Renée.

ALEXANDRE DUMAS, (La suite à demain.)

Voir le film Monte-Cristo dans les Cinémas passant les vues Pathé frères.

Monte-Cristo

— A la bonne heure, dit la marquise, voilà comme je vous aime : vienne un conspirateur dans ce moment, et il sera le bienvenu.

- Il est chez moi.

que parisien, la dépêche adressée à la banque de Florence, et ainsi conque : « M'oppose à toute ouverture du coffre. — Reynouard ». Le lendemain, M. Caillaux, interrogé pour la première fois par le capitaine Bouchardon, était questionné sur l'existence de ce coffre-fort et répondait :

— Oui, en effet, je possède un coffre-fort à Florence, comme j'en possède un à Mamers et un autre à Paris.

STATES AND THE PERSONS

L'arrivée des documents à Paris

Ce matin à 10 h. 30, les documents titres et valeurs saisis dans le coffre-fort de Florence sont arrivés à Paris enfermés dans une valise mesurant 80 centimètres de long, 60 de profondeur et 50 de largeur recouverte d'une enveloppe de cuir avec des boucles. Une chaîne à mailles fortes entourant la valise était maintenue par de nombreux anneaux en métal fixés à l'intérieur. Du côté de l'ouverture se trouvait une plaque en cuivre solidement attachée avec ces mots : Amtrouverture se trouvait une piaque en cuivre solidement attachée avec ces mots : Ambassade de France, Rome. La valise est arrivée en gare de Lyon par l'express de Modane escortée de trois magistrats italiens mobilisés : Le colonel Chiapirone, commissaire
du gouvernement ; de Robertys, capitainerapporteur et un autre officier rapporteur adtoint

rapporteur et un autre onterer rapporteur au minisjoint.

A la gare, M. Herbette, directeur au ministêre des Affaires Etrangères ; le commandant
Pottier, un capitaine représentant le gouverneur militaire et M. Priolet attendaient l'arrivée des voyageurs et de leur précieux colis. Deux inspecteurs de la Sûreté transportent le précieux colis dans le cabinet du capitaine Bouchardon.

La malle est ouverte. Tous les paquets en
sont extraits et immédiatement placés dans
un coffre-fort qui est aussitôt refermé. Enfin,
des sentinelles sont placées devant la porte
avec mission d'empêcher quiconque d'approcher. Cet après-midi à 3 heures, les documents seront extraits du coffre en présence
de M. Caillaux, du juge d'instruction italien,
de M. Robertys et du colonel italien Chiapirone. Les scellés seront brisés et l'inventaire
sera dressé de tous ces documents. sera dressé de tous ces documents.

M. Caillaux assiste au dépouillement des documents

Paris. 17 Janvier. 'A 2 heures et demie M. Caillaux, que M. Priolet, commissaire de police, accompagné de trois inspecteurs, était allé extraire de la prison de la Santé, a été amené au Palais de Justice, au cabinet du capitaine Bouchardon. Il a assisté, en présence des magistrats italiens, au dépouillement des documents sal-

Autour de l'Affaire

Les différences de traduction

des documents américains Paris, 18 Janvier. Le groupe socialiste unifié s'est réuni ce matin. Il à voté à l'unanimité sur la propo-sition de M. Renaudel, l'ordre du jour sui-

Le groupe socialiste préoccupé d'assurer une bonne administration de la justice, rappelant aussi une démarche ancienne à la suite de laquelle le gouvernement précédent, par le ministre des Affaires Etrangères, avait pris l'engagement de publier sous sa responsabilité les traductions de documents à caractère diplomatique, regrettant que cette mesure d'ordre général n'ait pas été appliquée, particulièrement et dès l'abord à des documents tels que les dépèches dites américaines qui doivent servir à éclairer non seulement la justice mais l'optinon : constate que ce défaut d'application a eu pour conséquence de placer l'opinion publique devant trois textes différents et attend du gouvernement qu'il donne lui-même les détails exacts sur les documents qui ont été trouvés à Florence.

M. et Mm. Caillaux sur le « Pérou » Un voyage mouvementé

Paris, 18 Janvier. Paris, 18 Janvier.

Une personne qui, en 1914, a fait sur le même paquebot que M. et Mme Caillaux le Pérou, le voyage de Bordeaux à Rio-de-Janeiro, adresse au Temps la lettre suivante :
« Le 10 novembre 1914, un employé du ministère de l'Intérieur se présentait à la Compagnie Générale Transatiantique à Bordeaux et y retenait au prix convenu de 4.000 fr., tous frais compris, une cabine de luxe de première classe pour un monsieur et une dame qui devaient donner leur nom en s'embarquant. Le lendemain le même employé revenait et Le lendemain le même employé revenait et disait : les passagers pour qui j'ai retenu hier une cabine, ne sont autres que M. et Mme Caillaux. Mais afin d'éviter toute manifestation, veuillez n'en rien dire.

restation, veuillez n'en rien dire.

« Je suis également tenu de vous informer que M. Caillaux est chargé d'une mission pour le gouvernement français. On espère qu'en raison de cette fonction officielle vous voudrez bien réduire de beaucoup le prix du voyage. La réponse de la Compagnie Générale Transatlantique fut affirmative, mais sous la condition que le gouvernement férait la demande de réduction. Peu après une communication félephonique du ministère de l'Intérieur, confirmait les dires de l'envoyé. La Compagnie déclara que, pour la bonne règle, il lui fallait une lettre officielle. Aucune lettre ne lui parvint. Le 14 novembre, jour du départ du Pérou, M. et Mme Caillaux arrivèrent à une heure de l'après-midi, accompagnés de deux amis, MM. Malvy et Ceccaldi. Tous quatre déjeunèrent dans la cabine retenue par les deux voyageurs.

« Quand vint pour les deux amis de M.

tenue par les deux voyageurs.

« Quand vint pour les deux amis de M. Caillaux le moment de retourner à terre, M. Malvy tirant de son portefeuille une grosse enveloppe, la remit à l'ancien président du Conseil, en lui disant : « Voilà cher ami ce que j'ai pu obtenir ».

« Les quatre amis s'embrassèrent, puis MM. Malvy et Ceccaldi quittèrent le Pérou. Au moment où l'on allait fetirer la passerelle, le caissier de la Compagnie suivant l'habitude, s'approcha de M. Caillaux et lui présenta la facture du voyage : 4:000 francs. Cette demande mit M. Caillaux en fureur.

« Comment, s'écria-t-il, moi un ancien pré-« Comment, s'écria-t-il, moi un ancien président du Conseil chargé de mission, on me traite comme un simple pékin! Cela ne se passera pas ainsi! C'est indigne! On me le

Mais le caissier ne se laissa pas intimider. Il fallait payer ou débarquer. Tout en grommelant, M. Caillaux sortit son portétuille et ouvrit l'enveloppe que lui avait remise M. Malvy. Il en tira quatre billets de mille francs qu'il remit au caissier, puis il compta le reste : le portefeuille contenait encore quatre-vingt-seize billets de cette même valeur.

Le bateau partit Jusqu'à Lisbonne augun le caissier ne se laissa pas intimider.

il compta le reste : le portefeuille contenait encore quatre-vingi-seize billets de cette même valeur.

Le bateau partit. Jusqu'à Lisbonne, aucun incident ne se produisit. A Lisbonne, M. Caillaux descendit et alla confier à une banque cinquante de ses billets, estimant que le reste lui suffirait pour le voyage. Comme il revenait à bord, une troupe « artistique » qui allait donner des représentations dans l'Amérique du Sud s'y embarquait. Le régisseur de cette troupe, M. Goult, apprenant que parmi les passagers se trouvait un ancien président du Conseil des ministres de France crut devoir profiter de cette circomstance pour organiser une grande fête au profit des Alliés. Il rédigea un beau programme. Ce programme portait en tête : fête organisée en l'honneur de la France devant M. et Mme Caillaux, au profit des Alliés. Suivait la liste des numéros : chants, danses et exercices variés. Mais le pauvre homme en fut pour ses frais d'imagination.

Un jour que Mme Caillaux portant un superbe collier de perles passait près des deuxièmes classes, sa femme de chambre la suivant à distance, un passager fit tout haut cette réflexion : Tiens ! Tiens ! c'est le collier qui lui a été payé par l'Ailemagne!

La femme de chambre entendit ce mot qu'elle s'empressa de rapporter à sa maîtresse. Furieuse, celle-ci alla aussitôt se plaindre à son mari. M. Caillaux se rendit auprès du commandant et lui déclara qu'il exigeait des excuses. Le commandant lui fit observer que mieux vaudrait peut-être ne pas faire de scandale. Mais M. Caillaux persista dans sa réclamation et le passger fut appelé devant le commandant, à qui il dit qu'il était prêt à faire toutes les excuses qu'on voudrait, ajoutant qu'il s'était borné à répéter une allégation qu'il avait apprise par les journaux. Le voyant si bien disposé, M. Caillaux se montra plus arrogant : Vous êtes un imbécile, dit-il au malreureux passager abasourdī. J'ai deux millions de fortune et je puis payer moi-mème les colliers de perles de ma femme.

Et il exigea que le passager se mit au por qu'elle s'empressa de rapporter à sa maîtresse. Furiouse, celle-ci alla aussitôt se plaindre à son mari. M. Caillaux se rendit auprès du commandant et lui déclara qu'il exigeait des excuses. Le commandant lui fit observer que mieux vaudrait peut-être ne pas faire de scandale. Mais M. Caillaux persista dans sa réclamation et le passger fut appelé devant le commandant, à qui il dit qu'il était prêt à faire toutes les excuses qu'on voudrait, ajoutant qu'il s'était borné à répéter une allégation qu'il avait apprise par les journaux. Le voyant si bien disposé, M. Caillaux se montra plus arrogant : Vous êtes un imbécile, dit-il au malheureux passager abasoural. J'ai deux millions de fortune et je puis payer moi-même les colliers de perles de ma femme.

Et il exigea que le passager se mit au port d'armes, « Au rang l'fixe l' » commanda-t-il.

Noubliez pas que je suis colonel dans l'armée française! Lt, en effet, sa fonction de irésorier-payeur aux armées lui donnaît rang de colonel. L'autre, intimidé, obéit.

A Dalear, le Pérou dut subir une quarantaine, Personne ne pouvait ni embarquer sur le Pérou ni en débarquer.

On a raconté que le gouverneur, M. Ponty, y vint dès l'entrée en rade. C'est une erreur. Le 5 décembre, M. et Mme Caillaux débarquèrent à Rio-de-Janeiro, Croyant que le député de la Sarthe était chargé d'une mission officielle, le consul et le directeur de la Compagnie Générale Transatlantique étaient venus au-devant d'eux. M. Caillaux se plaignit anèrement du service, du manque d'égards qu'on avait eu pour un homme de son rang, etc. Il faut avouer, qu'à cause de la guerre, le personnel avait dû être complété un peu à la hâte, mais il était loin d'avoir encouru les reproches de M. Caillaux, qui conclut d'un ton menaçant : « Je m'en souviendrai le jour où la Compagnie aura besoin de quelque chose auprès du gouvernement! »

A Rio-de-Janeiro, comme le Temps l'a déjà rappelé, M. Caillaux eut un autre mécompte. La Chambre brésilienne s'était réunie pour savoir quel accueil on ferait au représentant de la République française. Sur la demande de M. Hosannag de Oliveira, une Commission avait été nommée pour lui présenter les salutations du Congrès. Mais voilà qu'après enquête on apprit que M. Joseph Caillaux n'était pas venu en mission spéciale du gouvernement français et la requête fut retirée. M. Caillaux ne fut pas reçu par les députés brésiliens.

A son retour à Paris, il renouvela ses plain-

Ason retour à Paris, il renouvela ses plain tes contre le personnel du paquebot. La Com pagnie lui en exprima poliment des regrets mais ne tint aucun compte de sa réclamation

La Situation en Russie La Russie et l'Entente

Les maximalistes préparent un coup de force contre les diplomates alliés

Paris, 18 Janvier. On mande de Stockholm au Temps:
Suivant des bruits qui circulent avec insistance à Pétrogralle, les maximalistes projetteraient de prendre des mesures graves contre certaines ambassades des Alliés. Le discours de M. Lloyd George et le message du président Wilson n'empêcheraient pas, dit-on, que les représentants de l'Angleterre et des États-Unis ne puissent être menacés. Si des attentats se préparent vraiment, il est très probable que c'est à l'instigation des Allemands qui voudraient à tout prix être débarrassés des diplomates et des missions militaires que les Alliés possèdent en Russie et qui trouveraient avantageux de traiter avec un gouvernement russe qui serait l'ennemi déclaré de l'Entente. On mande de Stockholm au Temps :

L'Amérique contre l'Allemagne

Pour économiser le charbon

aux Etats-Unis Washington, 18 Janvier. Le décret de M. Garfield prévoyant l'arrêt de toutes les industries pour remédier à la disette de charbon a été signé.

La Réunion de la Haute-Cour

LA PREMIERE SEANCE

Paris, 18 Janvier. Le Sénat se réunira lundi, à 2 heures, pour e constituer en Cour de justice. Tous les sénateurs ont été avisés par un pli spécial de cette réunion.

Dès l'ouverture de la séance. M. Mérillon,

procureur général, sera introduit, ainsi que MM. Cénac et Lombart, avocat généraux, Remise sera faite du dossier au procureur Le Sénat lévera alors la séance et la Cour de justice étant constituée pourra, si elle le juge convenable, se réunir en Chambre du Conseil. C'est alors seulement que M. Jenou-rier, s'il persiste dans son intention, pourra soulever la question des compétences. M. Mérillon a passé aujourd'hui sa jour-née au Palais du Luxembourg. Il a installé son cabinet dans le local du premier bureau. Le Parquet occupera le 2º bureau. C'est pro-bablement dans le local du 3º bureau que s'installera M. Monis, président de la Com-mission d'instruction.

A travers les Journaux

Paris. 18 Janvier. La *Victoire*. — L'affaire Caillaux. — De M. M. G. Hervé :

M. G. Hervé:

Ces deux dépêches, en elles-mêmes ne contiennent pas la preuve accabilante de la trahison de M. Calilaux. La première semble établir même que M. Calilaux n'a pas rencontré le comte Luxburg, puisque celui-ci parle de « politesses indirectes ». M. Calilaux n'apparaît dans ces deux dépêches que coupable de propos inconsidérés, imprudents, indécents et immoraux au suprême degré, puisque tenus en temps de guerre et à l'étranger.

C'est une indécence pour un ancien chef du gouvernement français en temps de guerre, d'apparaître déjà au lendemain de la Marne, aux Aliemands, comme le grand espoir de l'Allemagne, comme l'homme d'une bonne paix allemande.

Si, depuis, M. Calilaux ne s'était pas accquiné avec les défaitistes du Bonnet Rouge, avec Bolo, avec Cavallini, ces dépêches, si comprometiantes qu'elles soient pour lui, ne permettraient pas à elles seules de le condamner pour intelligences avec l'ennemi, mais elles jettent un premier fiot de lumière sur les autres dépêches Bernstorff à Berlin, à la suite de la démarche de Bolo venu, en 1916, demander dix millions à l'Allemagne, pour organiser une action pacifiste en France.

De l'Œuvre, sur l'affaire Caillaux :

De l'Œuvre, sur l'affaire Caillaux : Sur le plan de coup d'Etat conçu par M. Caillaux, le Giornale d'Italia donne aussi quelques précisions. Dans ce document, M. Caillaux, dit notre confrère, indique les noms des députés et sénateurs et des généraux qu'il aurait choisis dans cette eventualité comme collaborateurs. Il aurait fait aurêter MM. Poincaré et Briand et tous les hommes d'Etat français qui se sont succédé au gouvernement au cours de ces dernières années.

années.

Suivant le même plan, le général Sarrail aurait obtenu le commandement de toutes les armées sur le front. Deux régiments recrutés en Corse auraient été appelés à Paris et auraient été placés sous les ordres de deux généraux amis de M. Caillant

lamx.

Une nouvelle loi, que M. Caillaux appelait le Rubicon, aurait conféné à ce dernier les pouvoirs absolus, et la Chambre et le Sénat auraient été discours issous. A la suite d'un dernier effort militaire, M. Cail-A la suite d'un dernier enort miniarie, M. Callaux aurait soumis à un referendum populaire une proposition tendant à la signature de la paix.

a M. Caillaux, ajoute le Gtornale d'Italia, envisageait donc la création d'un nouveau régime, qui aurait gardé la forme républicaine, mais qui aurait été soutenu par un Sénat et par une Chambre plus restreints ainsi que par un Conseil d'Etat composé de fonctionnaires jouissant d'une autorité absolue.

absolue, « Tous les représentants de la France à l'étranger auraient été remplacés; à M. Barrère, notamment, aurait succédé un personnage politique. » En somme M. Caillaux eût été une manière de prince-président entouré par une garde corse. Un premier consul avec M. Ceccaldi pour Sieyès.

L'Humanité. - De M. Renaudel : S'il est coupable, n'est-ce pas abréger l'incertitude pour la France que d'en exiger la preuve ? La preuve vraie, et pas seulement celle qui consiste à établir indubitablement que M. Caillaux n'a pas eu de rapports avec les agents allemands et qu'il a blâmé les méthodes de la Wilhelmstrasse et les atrocités allemandes. Pas seulement celle qui consiste à nous montrer, comme le fait le Journal, que lord Northcliffe, le propriétaire des grands journaux impérialistes anglais, a joué un rôle assez curieux à l'égard de M. Caillaux en Amérique.

A LA CHAMBRE

Les interpellations sur les menées royalistes

INCIDENTS TUMULTUEUX

M. Mayeras soufflette M. Pugliesi-Conti qui menace l'Extrême-Gauche de son revolver

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Deschanel.

On fixe au 22 février l'interpellation Vallère sur les mesures à prendre en vue de la réorganisation économique du pays.

M. Renaudel demande la discussion immédiate de son interpellation sur les conséquences de la relève des élèves en pharmacie des hôpitaux de Paris, mais la Chambre décide le maintien de l'ordre du jour.

Les interpellations sur les Menées royalistes

M. Deschanel appelle l'interpellation Paul Poncet sur les raisons qui ont amené le gouvernement à laisser fonctionner l'œuvre de guerre intitulée : « La Part du Combattant », en violation de la loi relative aux œuvres qui font appel à la générosité

Discours de M. Paul Poncet

M. Paul Poncet définit le but de la souscription ouverte par l'Action Française, sous le titre « La Part du Combattant » et qui fut annoncée par de grandes affiches. Les sommes recueillies s'élèvent jusqu'à présent à 136.034 francs. M. Pugliesi-Conti. — En tout cas ce n'est pas de l'argent allemand. M. Paul Poncot relève que M. Charles Maurras justifie la part du combattant prélèvée sur les dépouilles de l'ennemi par le fait que des troupes d'Afrique razziaient les troupeaux Cette doctrine est contraire à la guerre du droit que nous menons de concert avec M. Wilson (Applaudissements, Le député socialiste de la Seine faisant le procès du journal royaliste l'action Française, M. Pugliesi-Conti, — Quelle pénalité infligerezvous aux Français qui, en pleine guerre, ont essayé de créer en France un journal avec la collaboration d'Allemands. (Mouvements divers).

M. Pugliesi-Conti ajoute qu'en avril 1916 fut fondé, à Limoges, par M. Jean Longuet, un journal avec l'adhésion de dix-neuf députés socialistes.

Cris d l'Extrême-Gauche : Oui, parfaitement. M. Pugiiesi-Conti, — Avec la collaboration de Liebneckt et de Bernstein. Cris à l'Extrême-Gauche : Vive Liebneckt ! Vive Bernstein | (Mouvements divers. Tumuite à Apolta)

Vive Bernstein i (Mouvements divers. Tumuite à droite).

M. Delahaye. — Ils ont voté les crédits de guerre contre la France. (Applaudissements à Droite. Protestations à l'Extrême-Gauche).

Les députés de Droite et d'Extrême-Gauche échangent des paroles très vives.

M. Pugliesi-Oonit reproche à M. Jean Longuet de collaborer à des journaux allemands, en Suisse, et conclut que l'Action Française a poursuivi, au contraire, une œuvre patrictique.

M. Paul Poncet. — Si nous avons collaboré avec un journal fondé avec de l'argent allemand, c'est au gouvernement que vous devez vous adresser. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche).

M. Pugliesi-Conti qui brandit un paquet de fournaux, les porte au président du Conseil, (Applaudissements sur divers bancs).

M. Clemenceau les passe à son voisin, le garde des Sceaux, qui les passe au ministre de l'Intérieur. (Applaudissements et rires à Gauche et à l'Extrême-Gauche).

M. Paul Poncet reprend son interpellation. Il

M. Paul Poncet reprend son interpellation. Il développe des arguments juridiques pour établir que l'œuvre La Part du Combattant est illégale. Il étudie la campagne de presse de MM. Daudet of Maures.

M. Paul Poncet. — Le gouvernement a compris la nécessité de mettre un terme à cette situation. Il a déposé un projet de loi pour que le premier escroc venu ne puisse pas œuvrir des souscriptions en fondant un journal. M. Delahaye. - Ce n'est pas le cas de l'Action

Française.

M. Paul Ponest. — L'œuvre de l'Action Française n'est pas en effet une œuvre de guerre nationale, mais une œuvre de guerre civile. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche). On a blagué le fameux complot que le gouvernement précédent n'a pas poursuivi peut-être parce qu'il manquait d'énergie. Si on avait trouvé chez un secrétaire de syndicat le quart de ce qu'on a trouvé chez les royalistes, ils seraient encore en prison. MM. Daudet et Maurras se sont abrités derrière deux mutilés qui ont fait leur devoir comme soo.000 autres mutilés qui ne sont pas royalistes.

L'interpellateur lit des documents trouvés chez un royaliste. M. Plateau. Il y a un plan qui prévoit notamment une mobilisation royaliste à Bourges et l'incarcération des principales personnalités notamment du maire progressiste. (Rires et applaudissements à Gauche et à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs).

M. Esaudier. — D'où tenez-vous ces documents ?

M. Esoudier. — D'où tenez-vous ces documents ?

M. Poncet. — De la même source que M. Léon Daudet a les siens. (Rires).

M. Poncet. — De la même source que M. Léon Daudet a les siens, (Rires).

M. Renaudel. — Vous connaissez bien le contenu du cóffre-fort de Florence!

M. Poncet, poursuivant la lecture de son dossier, cite des procès concernant de nombreuses villes de France et l'éventualité d'un coup de force royaliste dans ces villes,

M. Maurras et Daudet se sont, disent-ils, ralliés pendant la durée de la guerre à la République. En attendant la fin de la guerre ils travaillent à la déconsidérer (applaudissements à l'Extrême-Gauche) et ils répandent sur tous les hommes de la République elle-même les calounies les plus abjectes. (Applaudissements sur les mêmes bancs). A tout seigneur tout honneur! Je commence par M. Clemenceau.

M. Poncet lit des extraits des articles très violents écrits depuis trois ans dans l'Action Française contre M. Georges Clemenceau, un membre de phrase déchaîne l'hilarité de la Chambre et de Clemenceau lui-même (le ministre Clemenceau et autres Brizon de la même farine).

M. Paul Simon. — M. Clemenceau en montant au pouvolr a été l'objet de deux extusives : l'une de Droite, l'autre de l'Extrême-Gauche (Rires au Cêntre et sur divers banes).

M. Poncet lit les attaques de l'Action Française contre la République, l'une d'elle conclut « que le République crève l ». Pendant les années terribles de cette guerre, malgré les dénégations de M. Maurras de fomenter la guerre civile, celui-ci est pris en flagrant délit de mensonge ! (Applaudissements à l'Extrême-Gauche).

M. Detahaye et Gaithard-Bancel protestent.

MM. Delahaye et Gailhard-Bancel protestent. M. Poncet, — Et cela a passé malgré la censure. M. Delahaye. - De Malvy.

M. Poncet. - Vous l'en avez remercié.

M. Delahaye. — Il n'aurait manqué plus que cela que nous le laissions trahir. (Violentes protestations à Gauche et à l'Extrême Gauche). M. Deschanel. — Lorsqu'un député est faculpé, vous devriez vous absten'r de pareilles expressions.

M. Deschanel. — Lorsqu'un député est faculpé, vous devriez vous absteur de parellies expressions. M. Paul Pencet reprend la parole pour accuser l'Action Française de mener une campagne de démoralisation et de division nationale. La censure empécha l'apposition d'affiches d'une Ligue constituirle pour l'assainissement de la France coutre l'infiltration allemande, sous le patronage du général Mercier et du grand patriote Ch. Humbert (Exclamations et rires). Il est troublant que le premier journal qui alt parlé de cette Ligue fût celui de Bolo (Applaudissements).

M. Poncet s'étonne qu'on ait considéré comme négligeable la découverte d'armes chez les secrétaires de l'Action Française. Ce ne sont peut-être pas des armes de guerre, mais ce sont des armes d'emeute, panoplies pour habitués des boulevards extérieurs, balles de plomb pour mettre dans des mouchoirs (Mouvements). L'interpellateur provoque une certaine émotion sur tous les bancs en lisant le contenu des fiches saisies, en juillet 1917, chez M. Plateau, et concernant tous les officiers des régiments de cavalerie appelés autour de Paris au moment des grèves de midinettes.

M. Poncet. — Justement à cette époque, j'avais appelé l'attention de M. Painlevé sur l'attitude de quelques dragons qué simulaient, dans la banlieue, le geste d'embrocher des Parisiens (Exclamations). M. Poncet lit ces fiches qui présentent les officiers comme très bons, favorables à la cause de l'Action Française, comme tièdes, comme amorphes, comme devant laisser faire. Un général ancien commandant d'une ville du sud-ouest est noté comme antiparlemontaire et comme ayant dit ; « Si on a besoin de moi pour un coup, je marcherai l » (Exclamations sur tous les bancs).

M. Prossemane. — Est-ce que ce sont les documents trouvés pendant les perquisitions.

M. Pressemane. — Est-ce que ce sont les docu-nents trouvés pendant les perquisitions. M. Paul Poncet. — Je vous en lis la copie. (Mouvements, exclamations). vements, exclamations). M. Ch. Bernard. — C'était à Painlevé de les lire. M. Pressemane, — Cela nous fait comprendre maintenant les raisons de la campagne contre M. Malvy à cette époque, (Applaudissements).
M. Ponoet s'étonne que M. Lescouvé, procureur, n'ait pas trouvé dans les résultats des perquisitions des éléments suffisants d'instruction, (Applaudissements).

ons des éléments sumsants à instruction, (Apleaudissements).
M. Poncet conclut : Le gouvernement permetsa-t-il à l'Action Française de poursuivre son
ruvre de guerre civile et de spéculer sur les
eulis de la guerre pour renverser la République?
Applaudissements à l'Extrême-Gauche et à Gau-

Paris, 18 Janvier. règlement pour exiger que le scrutin sur l'affi chage soit reporté à la séance suivante.

Intervention de MM. Mayeras

et Pugliesi-Conti Le député socialiste M. Mayéras succède à la tri-une à M. Poncet. Il s'explique sur le journal ont a parlé M. Pugliesi-Conti. Celui-ci redeman-tant à M. Nail les élécridmenthémedmidme dant à M. Neal les elforlemresidemedinlemedinlemellement l'Extrême-Gauche manifeste.

M. Mayeras. — Nous l'avons fondé à Limoges, le 1" mai 1916. Il paraît aujourd'hui à Paris. Nous menons le combat contre les oligarchies pour la paix du monde. M. Mayéras rend hommage au socialdémocrate Bebel qui a protesté, en 1871, au sujet de l'Alasce-Lorraine comme, dit. Il, l'ont fait depuis la guerre d'autres compagnons tel Liebnecht, qui sont aujourd'hui en prison. (L'Extrême-Gauche applaudit longuement).

M. Pugliesi-Conti intervient ensuite. Il renouvelle les mêmes accusations coupre le Populaire du Centre, puis contre la collaboration de certains députés socialistes français à des journaux suisses nettement vendus à l'Allemagne. Il cite des extraits.

M. Longuet. — Je n'ai jamais écrit ça. M. Pugliesi-Conti. — Mais votre nom est en des-

M. Alexandre Varonne. — C'est comme si M. Des-hanel était responsable de ce que vous dites. (On MM. Pugliesi-Conti et Longuet échangent des laroles extrémement vives. De nombreux socialis-es soutiennent au milieu du bruit leur collègue le l'Extrême-Gauche. M. Pugliesi-Conti. — Vous avez fait là un acte de demi-trahison. M. Deschanci le rappelle à l'ordre. Le tumulte re-double, On crie : Ciòture (M. Delahaye succède à la tribune à M. Pugliesi-

Conti.
Un très grand nombre de députés quittent la séance, cependant que la dispute entre M. Pugliesi-Conti, ses amis, d'une part, et les socialistes d'autre part rebondit encore plus violente. Le président distribue des rappels à l'ordre et invite M. Delahaye à commencer son discours.

M. Delahaye défend l' « Action Française » M. Delahaye réplique à M. Poncet que la sous-cription pour la « Part du Comhattant » est par-taitement légale et que le journal ne met que sa publicité au service d'une œuvre de guerre. Il it que les armes trouvées chez le secrétaire de 'Action Française n'étaient que l'ancien stock l'avant guerre. M. Poncet. - Elles ont été achetées pendant la

M. Delahaye. - Non, je vous en donne ma paole d'honneur.

M. Moutet. — C'est un revolver de l'Action Française qui a tué Jaurès. L'Action Française de dissimule derrière un fou. (Applaudissements l'Extrême-Gauche).

M. Delahaye conclut en affirmant que l'Action poursuit une œuvre patriotique.

Déclaration de M. Pams, ministre de l'Intérieur

M. Pams, ministre de l'Intérieur, monte à la tribune. Le gouvernement, commence-t-il, est résolu à réprimer toutes les menées de guerre civile. (Applaudissements sur tous les bancs). Il les combattra de toutes les forces de son action gouvernementale. C'est une nécessité impérieuse, à l'heure actuelle, devant l'ennemi. (Applaudissements répétés sur presque tous les bancs). M. Pams, répondant à l'intepellation même de M. Poncet rappelle les instructions que le ministre de l'Intérieur donna en septembre 1917 au préfet de police pour empêcher les souscriptions dans les journaux qui ne seraient pas régulères. L'Action Française it observer que la Joi du 30 mai 1916 ne visait pas sa souscription. Cette loi est en effet incomplète et prête à ambiguité. Un projet est déposé qui la complètera. (Applaudissements).
M. Pams. — Il n'y a pas que l'Action Française M. Pams. — Il n'y a pas que l'Action Française en cause. D'autres journaux, le Figuro, l'Echo de Paris, la Victoire, l'Humanité, la Croix, l'Homme Libre ont ouvert des souscriptions.

M. Renaudel. — L'Humanité ne fait que recueillir la souscription du Comité d'action des organisations ouvrières.

sations ouvrières.

M. Pams, — Il faut empêcher que des journaux puissent se fonder pour faire des souscriptions qui échapperalent au contrôle de la loi et aux sanctions nécessaires, mais chaque fois qu'une idée généreuse est émise, le gouvernement la met à exécution. C'est ainsi que le gouvernement a décidé que l'indemnité de combat serait portée à 3 francs pour tous ceux engagés directement dans la hataille. (Applaudissements). Tout ce qui sera de nature à améliorer la situation de nos soldats sera l'objet de l'attention du gouvernement.

M. Pams promet à la Chambre que le gouvernement persiste dans son attitude de laisser à la presse son entière liberté. La censure politique reste supprimée.

M. Raffin-Dugens. — Mais vous emprisonnez pour

M. Pams. — Mais le gouvernement est également résolu à s'opposer à toute menée de guerre civile. La liberté doit avoir pour corollaire la responsabi-lité. Le projet de loi du gouvernement pourra, je l'espère, être rapporté blentôt par votre Commis-sion. M. Poncet prend acte des déclarations du ministre

et engage une nouvelle contreverse avec M. De-lahaye sur le sens des fiches concernant les officiers. M. Delahaye. — Il s'agissait de savoir simplement l'attitude des officiers et cas de répression de trou-bles dans la rue. M. Poncet. — Pourquoi savoir alors s'ils sont royalistes, religieux, amorphes, et que signifie la léclaration du général Pouradier du Tail. M. Varenne. — C'est d'ailleurs une erreur. Le général Pouradier du Tail est un bon républicain.

M. Poncet. — Je puis alors dire que c'est le com-mandant de Perceval. (Mouvements).

Déclaration de M. Longuet

M. Longuet, parlant de sa place à l'Extrême-Gauche, pour un fait personnel, remarque qu'il a toujours observé la plus grande courtoiste à l'égard de tous ses collègues. (Applaudissements).

M. Longuet se fait honneur d'avoir fondé un journal socialiste Le Populaire du Centre. Jamais nos camarades socialistes, dit-il, ne se sont inclinés devant les puissances de réaction, lis ont l'honneur d'être prisonniers et ils ont plus de mérite à tenir tête à Guillaume II là-bas, que vous loi. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche).

M. Pugliesi-Conti a parlé de journaux suisses que je ne connais pas, et l'on ne peut pas plus me reprocher qu'ils me citent, qu'on ne peut faire grief à notre président du Conseil, avoir été cité par la Gazette des Ardennes. Le grand orateur trançais, que pleure le parti socialiste et que regrettent tous les républicains, répondit un jour à vos insultes : « Ne m'outrage pas qui veut l' » (Applaudissements à Gauche).

VIOLENT INCIDENT

M. Pugliesi-Conti, répondant à son tour, provoque un violent incident. M. Paul Pugliosi-Conti, — Mis en cause de la façon la plus violente par quelques-uns de mes collègues, dont M. Mayeras je tiens à dire une fois pour toutes le mépris que je garde pour les laches interrupteurs qu'on ne trouve jama's.

Nombreuses voix à l'Extrême-Qauche, — Moi 1 Autres voix. - Yous n'avez que l'embarras du choix. L'agitation est à son comble.

L'agitation est à son comble.

Le président. — Messieurs, tout ceci ne peut continuer ni d'un côté ni de l'autre. Il y a des soltats qui versent leur sang en ce moment (Applaudissements). Ce sont des scènes indignes par lesquelles on essaye d'avilir le Parlement français. (Applaudissements). Et maintenant je vous supplie de faire silence.

M. Pugliesi-Conti. — Après avoir recueilli une fols de plus l'expression du courage qui se dégage... (Bruit et exclamations prolongées), si quelques-uns d'entre vous avait cependant des regrots tardifs et voulaient consentir à régler quelques affaires. (Vives interruptions à l'Extrême-Gauche).

Un membre à l'Extrême-Gauche: Spadassin!

Un membre à l'Extrême-Cauche : Spadassin ! Plusieurs membres du Centre : La clôture

M. E. Brousse. — Il n'y en a qu'une : c'est que nous sommes en guerre. (Applaudissements).

M. Borrel. — Honteuse besogne.

M. Borrei. — Honteuse besogne.

Le président. — Je demande à la Chambre de garder le silence.

M. Pugliesi-Conti. — M. Longuet a eu l'audace incuïe (Bruit) de fonder, avec dix-neuf collègues, un journal en collaboration ayec des Allemands qui votent des crédits de guerre contre la France. (Interruptions à l'Extrême-Gauche). Plusiours membres à l'Extrême-Cauche : C'est faux, ils sont en prison !

Applaudissements à l'Extrême-Gauche et à Gauche).

M. Puglies-Conti, au milieu du bruit, reproche à M. Longuet d'avoir fait à la veille de la révolution, russe, l'applogle de Lenine.

M. Bonnevay. — J'use du droit que me donne le M. Longuet. — Vous êtes irresponsable 1 (Vis applaudissements à l'Extrême-Gauche).

pjusièure voix : Nous vous obligerons à quitter la autres ». Le crutin donne réglementairement lieu à pointage.

M. Pugliesi-Conit. — Je vous préviens que je me défendral par tous les moyens.

M. Ronaudel. — M. Pugliesi-Conti vient, dans les couloirs avec un revolver en poche. C'est ce qu'il appelle se défendre par tous les moyens. (Applaudissements à l'Extreme-Gauche). M. Pugliesi-Gonti. — Vous ne contesteraz pas avoir écrit dans le Bonnet Houge que la conscription anglaise était un œuvre réactionnaire. Chose plus grave au Congrès de Bristol, vous avez, dans l'intention criminelle de décourager la vaillance que nos alliés les Anglais, exagére les pertes françaises. (Bruit à l'Extrême-Gauche).

M. Louis Deshause — Asser rous déshances le M. Louis Deshayes. — Assez, vous déshonorez le

Le président — J'ai rappelé deux fois l'orateur à la question. Je consulte la Chambre sur le retrait de la parole à l'orateur.

La Chambre consultée décide que la parole

sera retirée à l'orateur.

Le président. — Je vous invite monsieur

Pugliesi-Conti à quitter la tribune.

M.Pugliesi-Conti refuse de quitter la tri-

Le prédent se couvre. La séarge est suspendue à 6 heures 50. M. Maras gifle M. Pugliesi-Conti A ce moment se déroule un incident d'une

violence extrême. Le président se couvre, quitte son fau-teuil et invîte les huissiers à faire évacuer les tribunes.

Les questeurs prient le député de la Seine de descendre de la tribune. M. Pugliesi-Conti le fait presque aussitôt, mais à peine est-il arrivé au pied de l'escalier à droite qu'il est souffleté par M. Mayeras.

Les députés présents interviennent pour séparer les adversaires.

M. Pugliesi-Conti remonte à la tribune, et au milieu du punitre devant lui place son

au milieu du pupitre, devant lui, place son revolver qu'il a tiré de sa poche.

De nombreux députés qui voient le geste s'indignent. Les secrétaires et questeurs adjurent M. Pugliesi-Conti de rengainer son arme. Le député de la Seine remet son revolver dans sa poche et quitte la tribune pour rejoindre ses amis.

Le tumulte dans la salle est intense. Les tribunes sont évacuées. Cet incident a soulevé naturellement une vive émotion. Les amis de M. Pugliesi-Conti l'ont entraîné, pendant que les députés se répandaient dans les couloirs.

tes se répandaient dans les couloirs.

On s'est demandé un moment si le président de la Chambre n'aurait pas à saisir le procureur général des délits commis en séance par MM. Mayeras et Pugliesi-Conti. M. Deschanel estimant qu'il convenaît de ne pas exagérer l'importance de ces faits s'est prononcé pour la négative, en faisant observer que les incidents en question étaient survenus pendant la suspension de séance et en son absence.

Après une suspension d'une demi-beure

Après une suspension d'une demi-heure environ, les députés sont revenus fort apaisés, et le débat s'est poursuivi dans le plus grand calme.

Reprise de la Séance

Quand, à 7 heures, les tribunes sont rouver-tes au public, la Chambre présente la phy-sionomie la plus calme. Les députés rega-gnent tranquillement leurs places. MM. Cle-menceau, Nail, Pams, Ignace, Favre sont au bane du gouvernement.

M. Deschanel déclare aussitôt la séance re-

AVANT LE SCRUTIN

Le p'ésident. — Je suis saisi d'un ordre du jour de MM. Paisant et Chanal, aansi conçu ; « La Chambre, flétrissant les ménées de guerre civile qui tendent à diviser le pays devant l'ennemi, confiante dans le gouvernement pour les réprimer et pour assurer la défense des institutions pour la stricte application de la loi, passe à l'ordre du jour ».

M. Pathiez. — Le demande que l'ordre du M. Daibiez. — Je demande que l'ordre du jour spécifie qu'il s'agit des meuées royalistes. Ce sont celles-là que l'interpellation d'aujourd'hui a révélées. Ce sont ces mauvais Français que nous fiétissons.

M. Olemenceau. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Paisant, parce qu'il n'est pas limitatif comme celui de M. Dalbiez. Nous sommes décidés à poursuivre toutes les menées de guerre civile, qu'elles soient royalistes, bonapartistes, ou, qu'elles émanent de tout citoyen qui voudrait conspirer contre la République à son profit personnel. (Applaudissements).

M. Pelabaga propose un ordre du jour

M. Delahaye propose un ordre du jour ainsi conçu:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, l'invitant à favoriser les œuvres de guerre, et en laissant la presse jouer son rôle au service de ses œuvres ».

La Chambre vote, sans autre débat, à mains levées, les premiers mots de l'ordre du jour Faisant; « La Chambre flétrissant les menées ».

M. Dalbiez insiste pour l'addition du mot : M. Deschanel. — Il faut d'abord que la Chambre se prononce sur les mots « et re-poussant toute addition » à la fin de l'ordre

M. René Renoult. - Je demande alors à la Chambre de repousser les mots « et repous-sant toute addition », parce que la condamna-tion de menées royalistes doit être la conclu-sion même de ce débat. (Applaudissements à

Gauche).

Une constatation, j'espère, nous réunira tous. Les notes misérables qu'on a lu nous ont révélé qu'on comptait sur certains chefs militaires, mais rien ne permet de penser que ces chefs militaires aient connu l'espoir outrageant placé sur eux. C'est une injure imméritée pour ceux qui défendent la Patrie devant l'ennemi. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.

M. Faisant, auteur de l'ordre du jour, accepte d'écrire « flétrissant les menées royalistes ou autres ».

M. Glomenceau. — Le gouvernement ac-

M. Clamenceau. - Le gouvernement ac-(Mouvements)

M. E. Brousse. - Ecrivons : « Menées anti-M. Navarre. - Bonapartistes, césariennes. M. Lasies. — Je proteste, les bonapartistes n'ent rien à se reprocher ! J'en appelle au gouvernement.

M. Renaudel. — J'approuve les déclarations de M. Renoult. L'interpellation a porté sur les menées royalistes que nous condamnons. La justice ne l'a pas fait. (Applaudissements à Gauche)

M. Delahaye. — Il n'y a pas eu de menées royalistes, puisque vous reconnaissez vousmemes que les juges n'ont pas estimé l'accusation fondée. (Applaudissements à Droite). M. Deschanel.— Je mets aux voix la suite de l'ordre du jour Faisant, c'est-à-dire le

Ce mot est adopté par 494 voix contre 13. De vifs applaudissements à Gauche et des cris : Vive la République ! accueillent ce

M. Faisant insiste pour que la Chambre vote maintenant les mots : « Ou autres ».

M. Lés Perrièr. — Je demande à savoir ce qu'il y perrière ces mots. Je ne les voterai pas sant a.

M. Moltet. — Je me refuse à signer une condamnation en blanc. Je ne seis qui vous condamnation en blanc. Je ne seis qui vous condamnation en blanc. Je ne sais qui vous ne demandez de juger et contre qui vous lemandez des armes par ces mots : « ou

autres ».

M. Augagneur, — Je partage l'avis de M. Moutet. (Exclamations à Gauche). Je suis partisan de la clarté. Nous avons discuté sur les menées royalistes, ce sont-elles que nous fiétrissons. C'est donc sur les mots : « Confiante dans le gouvernement » que nous devons voter de suite, parce qu'il s'agit de savoir si, oui ou non, nous avons confiance dans le gouvernement. (Applaudissements à Gauche et sur divers bancs).

M. Clemenceau pose

Vote de l'ordre du jour de confiance

Après pointage, le résultat du scrutin sur les mots « ou autres », pour lesquelles le gouvernement avait posé la question de confiance, est le suivant : Pour l'adoption, 368 voix ; contre l'adoption, 118 voix.

La fin de l'ordre du jour Faisant est adopté par 404 voix contre 1 sur 405 vo-

L'ensemble est voté à mains levées. L'interpellation Hesse sur les relations ma-ritimes avec l'Algérie et la Tunisie, est fixée à vendredi prochain. La prochaine séance est fixée à jeudi pro-chain pour la suite de la discussion des pen-

Une Centenaire qui manque de Pain

La séance est levée à 9 h. 20.

Quelqués mois ayant la guerre, le Petit Provençat annonçait l'existence dans notre ville d'une centenaire, Mme veuve Trémaille, décédée depuis lors. Nous aurions pu annoncer en même temps l'existence d'une autre centenaire, aujourd'hui âgée d'environ 105 ans.

ans.

Mme veuve Jeanne Gauche est née à La Moura, province de Coni (Italie), le 1" mars 1813 ; elle habite boulevard Mouren, 9, à la Cabucelle, La maison qui l'abrite, elle et les siens, se compose d'une chambre et d'une cuisine. Deux grabats servent de couche à cinq personnes, le reste est à l'avenant.

Mais ce qui rend cette grande vieillesse plus émouvante, c'est moins le misérable décor qui l'entoure que la misère réelle qui règne dans ce logis, car la famille Gauche, disons-le, manque de tout : de pain, de bois, de médicaments. La centenaire, qui n'a plus l'usage de ses yeux, est alitée : son beau-fils perclus de douleurs ne peut travailler ; trois enfants sont au front ; les deux autres vont à l'école...

enfants sont au front ; les deux autres vont à l'école...

Mme Gauche habite Marseille depuis trente ans. Elle a deux filles ; l'une est en Amérique ; l'autre, qui a 61 ans, est veuve et mère de deux filles dont l'une à cinq enfants, dont trois sont au front. La centenaire, on le voit, a une nombreuse descendance.

Avant la guerre, c'était l'aisance dans cette famille ; aujourd'hui que tous les hommes valides sont partis, c'est la misère.

La malheureuse vieille, que nous avons visitée hier, s'est mise en frais de conversation pour nous recevoir, car si elle ne voit pas, elle peut parfer... Mais quand nous lui avons demandé quelle nourriture elle préférait, le cœur nous a saigné de l'entendre nous répondre :

c'Oh l' je mange de tout... mais il n'y a rien l's

Hélas l'avoir tant duré pour connaître une si noire détresse. La vie a des jeux cruels.

A. D.

Marseille et la Guerre

Université des Primaires

La première matinée de solidarité nationale organisée par la « Revue des Primaires » au profit des réfugiés a obtenu un franc succès.

M. Ulysse Normand évoqua, dans une causerle familière, la poésie de terrois de « Sin pays ». Les réfugiés qui l'écoutaient reprirent en chœur l'air régional du « Petit Quinquin ».

On applaudit MM. Chauchard, pianiste, et Petit, violoniste ; Mme Jane Guibert, cantatrice ; Lise Clavson, du théâtre de Liége ; Mile Delpret, le chanteur Jean-Louis et Mile Stella Desco. Enfin MM. Paul Félix, félibre et Lemercier, poète, dirent la Provence avec un art délicat et lurent leurs œuvres appréciées. Upe belle journée pour le beau et le bien. Cela encouragera surement les primaires à continuer.

Pour les œuvres d'assistance

Les œuvres d'assistance qui désireraient héné-ficier des riz et des haricots secs que la municipa-lité a décidé de répartir entre elles jusqu'à con-currence de 500 kilos, sont priées d'adresser une demande à M. le maire en indiquant le nombre de personnes assistées dans leurs établissements.

L'Entr'aide féminine

Demain, à 5 h., au Lycée de jeunes filles, entrée rue Armény, causerie sur « l' Héroïsme de la Femme ». Toute personne désireuse de l'entendre y est cordialement invitée.

A la Revue « En Douce! » à l'Alcazar Léon Doux

UN ACTE NOUVEAU "Il faut que vous appréciez, public fidèle, le talent brillant et varié de mes remarquables pensionnaires dans des scènes amusantes constamment renouvelées a dit l'avisé M. Léon Doux." Voilà pourquoi chaque jour de nouveaux attraits s'ajoutent à la revue locale et féerique à succès En Douce!

Vollà pourquoi ce soir — grand gala — sera donnée la première représentation d'un acte nouveau local d'une étoudissante gaieté : Pistachon, professeur de tragédie au Conservatoire, interprété par le merveilleux comique Raimu, le populaire Grinda, le chanteur élégant Mainvil, lexquise Andrette, les gais Mourries-Tesky, le correct Monjoy, Mme Syber, Nector et Bartoletti.

Le succès de fou rire de ce nouvel acte comprétera le triomphe de la revue En Douce I de la divette Darbon-Nodart, du talentueux Jean Flor et de toute la troupe de l'Alcazar. — R.

TIR ET PREPARATION MILITAIRE

Les examens du C. P. S. M. — Les candidats appartenant aux Sociétés agréées ou scolaires, sont autorisés à prendre leurs repas à l'ordinaire d'un des corps de troupe de la garnison où ils subissent leurs examens et à coucher à la caserne, moyennant le remboursement des dépenses qu'ils auront occasionnées. Ils sont pris en subsistance par le dit corps.

occasionnées. Ils sont pris en subsistance par le dit corps.

A cet effet, les présidents des Sociétés auxquelles appartiennent les candidats doivent adresser,
dès la convocation, une demande au général commandant la subdivision de région, qui donnera les
ordres nécessaires aux chefs des corps intéressés.

MA la Société Le Drapeau, préparation au C.P.,
S.M. infanterie et cavalerie : demain, tir au Pharo;
jeudi, topographie au siège, Gymnase BertrandThavaud, 9, rne d'Arcole,

MA l'Etrier (S. A. G.), demain, examen des
candidats au brevet de spécialité (cavalerie et artillerie), au quartier de cavalerie, à 7 h. 30 précises,
Rassemblement général à 7 heures très précises. Le
tableau de travail de la matinée sera indiqué au
quartier.

tableau de travall de la matinée sera indiqué au quartier.

**MAUX Excursionnistes de Provence (S. A. G. 5.116), demain, à 7 heures, rassemblement au 6° hussards; à 6'ducation physique, équitation et tir. Les autres jours de la semaine, éducation physique à 7 heures, au 6° hussards; à 8 heures du soir, 3, rue Cannehière, cours théorique de préparation au C. P. S. M. et au D. M., ainsi qu'aux divers B. S. Renseignements, inscriptions, boulevard Baille, 20s.

**MA 1'Ecole Marseillaise Louis-Morin ,demain à 7 heures, équitation au 6° hussards; sortie en mer (section marine), à 9 h. 30, tir et éducation physique au Pharo. Lundi, à 8 h. 45, topographie, mardi, à 8 h. 45, cours théoriques (marine). Mercredi et vendredi, à 8 h. 45, symnastique. Jeudi, à 8 h. 45, topographie. Inscriptions tous les soirs, 16, rue Barthélemy. emy. M A l'Escadron Marseillais, (école d'équitation), rassemblement demain, au 6° hussards, équitation. Présence contrôlée.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 45, Rigoletto, avec M. Rouard, de l'Opéra; Mile Pinchon et M. Lemaire. On terminera par le brillant succès : Le Passant de Noël, Demain, en matinée, La Tosca, Le Passant de Noël et le ballet Lumière et Papillons. En soirée, Carmen, avec M. Mille, de l'Opéra de Lyon, et Mile Allory.

THEATRE DU GYMNASE. — Ce soir, à 8 h. 30, et demain et après-demain, en matinée et en soirée, l'immense succès de fou rire, Coralie et C°, enlevé avec un brio et une verve vraiment irrésistibles par Mile Cléty d'Ornac, du Vaudeville, et M. Delatour, du Palais-Royal.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 h. 30, et demain en matinée et en soirée, l'inépuisable et magnifique succès C'est Nature ! avec toutes, es grandes vedeties, ses attractions sensationnelles et l'immense succès de fou rire Banaston déménage.

La question de confiance

M. Clemenecau. — Pour que la question soit nette, le gouvernement se refuse à faire une distinction entre les ennemis de la République.

Nous posons la question de confiance sur les mots « ou autres ». Si la Chambre repousse cette addition, nous saurons ce que nous avons à faire. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Le président met aux voix les mots « ou l'immense succès de fou rire Banaston demédiage.

CHATELET-THEATRE. — A 8 h. 15, On en a mis, la spirituelle revue de Rip, qui a valu hier soir de nombreux rappels à ses interprètes : MML. Claudius, Harry-Mass, Lucien Prad, Gaston's, danseur ; Marcelle Devriès, etc. Orchestre sous la direction du maëstro Carlos Haileux. Location ouverte. Teléphone 11-77.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, Suzanne Valle, nous avons à faire. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Le président met aux voix les mots « ou l'immense succès de fou rire Banaston démédiage.

Nettoyons nos Rues

Nos rues sont sales. Dès qu'il pleut, la boue règne en maîtresse sur les chaussées, qu'elle transforme en cloaques. Il y a, pour notre ville, l'excuse de l'intensité du charroi, qui emprunte les voies centrales.

On pourrait, peut-être, faire néanmoins un effort plus grand. Les services municipaux i voqueront la pénurie de main-d'œuvre et terent remarquer, sans doute, que, déjà, ils ent eu recours largement au personnel fémi-

Une de nos lectrices nous rappelle, à cet esset, qu'on se servit, à certaine époque, de la balayeuse mécanique qui appropriait assez vite une chaussée. Elle demande pourquoi l'on ne la remettrait pas en usage.

Il est pour le moins étonnant que, dans une ville comme la nôtre, on en soit encore au simple petit balai...

Nos rues sont sales. Nous croyons être l'interprète de l'opinion générale en demandant à nos services muni-cipaux d'étudier le moyen de les mieux net-

Chronique Locale

La Température

Ciel peu couvert, l.'er. à Marseille. Le thermomètre marquait 10° 7 à 7 heures du matin, 13° 7 à 1 heure du soir et 12° 3 à 7 heures du soir. Minimum 8° 5, maximum 15° 6; aux mêmes heures, le baromètre indiquait des pressions de 757 "/" 4. 766 "/" 8 et 765 "/" 7. Un vent d'Est puis du Sud-Est faible a régné pendant toute la journée.

Lundi, à 9 heures, dans la cour d'honneur de l'hôtel de la Marine, le contre-amiral Mornet, commandant la Marine à Marseille. remettra les décorations suivantes :

Légion d'honneur : Officier : Priott de Montmo-rency, commandant la base navale anglaise de Marseille. Byron, commissaire, chef de la base anglaise de Marseille. arrellie. Médaille militaire : Priol, maître mécanicien; astre, deuxlème maître fusiller de la marine

Une délégation de toutes les troupes fran-caises et anglaises de Marseille rendront les honneurs.

Un condamné à mort graclé. — A la der-nière session des assises, en novembre der-nièr la Cour avait prononcé la peine de mort contre le nommé Martinez Ginez, sujet espa-gnol. Celui-ci vient de voir sa peine com-muée en celle des travaux forcés à perpé-tuité par le président de la République.

Par arrêté de M. le maire de Marseille, en date du 16 janvier courant, la Bourse des valeurs sera fermée les vendred: 29 et amedi 30 mars, jours précédant la fête de Pâques; les lundi, 15 juillet; vendredi, 16 août, et samedi, 2 novembre, lendemains de fêtes légales; tous les samedis pendant les mois de juin, juillet, août et septembre et le jeudi, 26 décembre, lendemain de la Noël.

M. Ciancioni, président de la section de Matseille de l'Union Générale des Corses, nous écrit pour nous dire qu'aux protestations indignées de MM. Gavini, sénateur, et Landry, député de la Corse, il joint les siennes et celles de tous les membres de l'Union Générale contre les intentions de M. Caillaux qui, suivant les bruits dont la presse s'est fait l'écho, voulait recruter, en Corse, deux régiments destinés à sa garde prétozienne.

conférence à l'A. M. B. C. — MM. les capitaines au long cours présents à Marseille sont invités à se rendre à bord de l'Hirondelle, quai du Port, à la conférence de l'A. M. B. C., aujourd'hui samedi,

Le Syndicat des secrétaires de théâtres et con-eris de Marseille (Société de défense professionbelle, de secours mutuels et de retraites, vient de constituer ainsi son bureau pour l'année 1918 : président, M. Armand Gerbe ; secrétaire général, M. François Sénez ; trésorier, M. Auguste Oddou.

Trésorier indélicat. — Sur mandat d'amener du Parquet de notre ville, le service de la Sûreté a procédé, hier, à l'arrestation du wattman Léon Mouren, dit Coco, employé à la Compagnie des Tramways, qui est inculpé d'avoir commis de nombreux détournements au préjudice de la caisse de secours en fa-veur des mobilisés et des familles de mobili-sés de la Compagnie des Tramways, dont il-était le trésorier. L'information de cette af-faire a été confiée à M. Lehec, juge d'ins-truction

Léon Mouren, après un premier interroga-ire d'identité a été écroué, hier, à la prison Chave

Les vols. — Par effraction l'autre nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison-abri de la Société Centrale de Sauvetage, à Mourepiane, et s'y sont emparés de nombreux instruments en bronze, valant 1500 francs.

***Mme Bianco, marchande de poissons, 59, rue Fontaine-Rouvière, rentrant chez elle, hier matin, vers 11 heures, constata que l'appartement était tout bouleversé. Elle courut immédiatement à la cheminée de la chambre à coucher où se trouvait un vase dans lequel étaient placées les économies de la maison, soit un millier de francs; elles avalent disparu ainsi qu'un revolver et une obligation Ville de Paris.

***Mayant-hier, entre midi et 2 heures, à l'aide de fausses clés, des malandrins se sont introduits dans le magasin de M. Pouyet, 16, rue des Feuillants. Fracturant ensuite le tiroir-caisse, ils se sont emparés d'une somme de 600 francs et ont pu se retirer sans éveiller l'attention.

Un groupe de vieux habitants du quartier de la Plaine, afin de perpétuer le souvenir de notre regretté confrère, a pris l'initative d'une pétition pour solliciter de la municipalité la dénomination de la rue Bergère en rue Horaco-Bertin. A cet effet, le Comité des intérêts des quartiers du 8º canton se fait un devoir de faire connaître qu'une liste est déposée au bar du Tunnel, 30 B, boulevard Chave.

Les désespérés. — Avant-hier matin, vers 9 heures, Mme Jeanne Brondino, 70 ans, demeurant boulevard de Plombières, 84, mettait fin à ses jours en se tirant un coup de revolver au cœur. La mort fut instantanée. Après les constatations, le corps a été laissé au domicile de la famille.

Le Mondain est paru ce matin.

Petite Chronique — M. le directeur des établissements Ruhlmann a versé à la caisse de retraites des Sapeurs-Pompiers la somme de 50 francs, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans un ateller de son usine, le 13 courant.

Autour de Marseille

AUBAGNE.— Par une circonstance imprévue le sucre de janvier qui devait être distribué aujourd'hui, samedi, ne pourra être livré aux épi ciers, cafetiers, bars, etc., que mardi, à partir de 10 heures du matin, au poste de sapeurs-pompiers W Nous apprenons que M. Lafont, pharmacien, rue de la République, 10, est dépositaire du fameux produit Neutrol, et efficace dans tous les cas de troubles de l'estomac, et dont le prix est de 3 francs la botte de 40 comprimés. Caisse d'Epargue (succursale d'Aubagne). — Administrateurs de service : Mercredi, 23 janvier 1918, M. Martin Caille, propriétaire; dimanche, 27 janvier, M. Carle Camille, industriel.

AIX. - Le pain. - M. le maire a pris l'arrête

ARTICLE PREMIER. — Dans un délai de six jours, à compter de la publication du présent arrêté, les chefs de famille et d'établissements publics et privés de la commune d'Aix seront tenus de se faire inscrire chez le boulanger qui les dessert habituellement. Les familles qui n'ont pas de fournisseur attitré devront en choisir un et se faire inscrire chez lui dans le délai sus-visé. Nul ne pourra être porté chez deux fournisseurs à la fois.

ART. 2. — Dans le même laps de temps, tous les boulangers de la commune devront dresser la liste de leurs clients et des établissements publics et privés qu'ils desservent, liste qui devra être remise à la Mairie dans les vingt-quatre heures qui suivront l'expiration du délai fixé à l'article premier. Il sera exigé par eux, comme contrôle, la carte de sucre, laquelle sera estampillée par le boulanger fournisseur.

fournisseur.

Arr. 3. — Chaque boulanger recevra de la Mairie

An quantité de farine qui lui sera nécessaire pour

dessavir ses clients ainsi que les établissements

publics et privés qui s'alimentent chez lui, les per
missionnaires mithaires et les personnes de pas
agge en tenant compte de la restriction imposée

par les circonstances.

Le pain frais. — Par arrêté municipal, il est seclument interdit aux boulangers de la commune d'in de vendre du pa'n frais. Le pain ne pourra

être mis en vente que douze heures après sa cuis-son et aucun habitant n'en pourra exiger la livrai-son avant, sous quelque prétexte que ce soit. Les contrevenants aux dispositions du présent ar-rêté seront passibles des peines édictées par la loi-de sucre pour des usages industriels, éma-Le sucre pour des usages industriels, emandes de sucre pour des usages industriels, émanant de fabricants de sirops, de bolssons gazeuses, de confiseurs, de patissiers, etc., sont reçues à la Mairie d'Aix chaque mois, du 20 au 25, en ce qui concerne les industriels établis dans la commune. En conséquence, le maire d'Aix invite les intéressés à lui faire parvenir leurs demandes pour le mois de mars 1918, au plus tard le 25 de ce mois, dernier délai.

Pâtes alimentaires. — Les commerçants aixols débitant habituellement des pâtes alimentaires au public et qui désirent détailler celles provenant du ravitaillement municipal, sont invités à venir se faire inscrire à la Mairie (bureau du Ravitaillement). Les inscriptions seront reçues jusqu'au jéudi, 24 janvier inclus, dernier déjai.

Association des Tiudianis. — Assemblée général ce soir samedi, à 4 heures et demie, au siège social rue Frédéric-Mistral. Présence indispensable d'tous les membres.

tous les membres.

Bourse du Travail. — Le Conseil d'administration du Syndicat de la confection et parties timilaires d'Aix invite toutes ses adhérentes ains que les personnes qui travaillent dans la routir d'assister à la réunion générale qui aura l'hij demain dimanche, à 2 heures du soir, salle dére l'ariages, à la Mairle. Ordre du jour très important.

AL Ligue Féminine Aixoise, dans sa dernière réunion, a émis le vœu que les pommes de terre soient taxées d'une façon uniforme dans toute la France et proteste contre la restriction du pain, la ration quotidienne étant insuffisante pour les travailleurs principalement.

A L'INSTRUCTION

La Vente des Sucres en Praude

L'AFFAIRE DE LA C° DES BOISSONS NYGIENIQUES

Nous avons relaté en son temps les conditions dans lesquelles un camion chargé de 5,000 kilos de sucre brut destinés aux Raffineries de la Méditerranée fut conduit par son charretier, nommé Victor Ré, dans l'usine de la C" Française des Boissons Hygiéniques, 195, boulevard Baille, où le chargement fut accepté, débarqué et payé avec l'assentiment de M. Prosper Dor, un des fondés de pouvoir de la maison, et la connivence d'un employé nommé François Pinelli et du couriter Adolphe Prax.

L'instruction de cette affaire, qui avait été

ier Adolphe Prax.

L'instruction de cette affaire, qui avait été confiée à M. Gougne, juge d'instruction, vient d'être clôturée et, hier, le magistrat instructeur a rendu son ordonnance renvoyant en police correctionnelle le charretier Victor Ré, sous l'inculpation de vol, le courtier Adolphe Prax et François Pinelli, pour complicité, et le fondé de pouvoir Prosper Dor, pour recel. L'affaire sera jugée en 4º Chambre.

L'AFFAIRE GAUTHIER M. Castets, juge d'instruction, procède actuellement aux derniers actes d'information de l'affaire Gauthier, qui va être prochainement clôturée. Une confrontation a eu lieu, hier, entre Mme Augusta Gay, l'amie et la collaboratrice de l'ex-président du Conseil d'arrondissement Ed. Gauthier, et la crémière de la rue Canonge, la femme Elléon-Olive, qui avait livré au dit Gauthier une certaine quantité de sucre. Les deux inculpées étaient assistées de leurs défenseurs, Me Isnel et Me Ch. Formentin — Ch. V. Isnel et Me Ch. Formentin. - Ch. V.

Les Restrictions

Pétrole et essence

Le service départemental a examiné à nouveau les prix à fixer pour la vente au dé-tail des pétroles et essence. La taxe actuelle de vente est un prix minimum qui laisse aux détaillants un bénéfice suffisant. Les prix fixés sont :

Pour Marseille : Pétrole de luxe, 0 fr. 85 le litre ; pétrole ordinaire, 0 fr. 75 le litre ; es-sence de pétrole, 1 fr. 15 le litre.

Pour le département : Pétrole de luxe, 1 fr. 05 le litre ; pétrole ordinaire, 0 fr. 95 le litre ; essence de pétrole, 1 fr. 45 le litre. Le public est donc informé de ne point payer au-dessus de la taxe. D'autre part, l'approvisionnement des détaillants est suffisamment assuré pour éviter trop de gêne dans les distributions.

Les détaillants qui seront convaincus d'avoir Les détaillants qui seront convaincus d'avoir vendu au-dessus de la taxe seront privés de tout approvisionnement. Cette mesure vient d'être prise contre deux drogueries de la ville pour avoir vendu au-dessus de la taxe. Il faut entendre par pétrole de luxe-un pétrole plus épuré, délivré par les entrepositaires en bidons de 5 litres plombés et portant les marques suivantes: Photoline, Auréol, Radeoleine, Oriflamme, Astroleine, Luciline.

Essence pour l'usage agricole Aucun bon de consommation d'essence de pétrole ne pourra être délivré sur le contingent réservé au ministère de l'Agriculture au possesseur d'un moteur mécanique destiné aux besoins de l'Agriculture, s'il n'a fait auparavant une déclaration conforme au modèle annexé à l'arrêté du 27 décembre 1917 et après que l'autorisation lui aura été accordée de présenter des demandes de bons de consommation pour un usage déterminé. Les moteurs pour lesquels une déclaration pourra être reçue sont : les tracteurs agricole, les moto-batteuses, les moto-pompes, les moteurs destinés au pressage des fourrages, aux travaux d'intérieur ou d'extérieur de ferme, etc., à l'exclusion de tous appareils utilisés pour les transports automobiles.

Adresser les demandes de bons de consommation au directeur des services agricoles du département où la déclaration du moteur a été faite.

Le son pour les laitiers

Le son pour les laitiers

Le Ravitaillement départemental avise les laitiers des communes de Marseille et d'Allauch qu'ils auront à retirer leur bon de son au bureau de la Fédération, 14, rue Consolat, dans l'ordre suivant:

A partir de lundi 21 du courant, lettres A et B; mardi, lettres C, D, E; mercredi 23, lettres F, G, H; jeudi 24, lettres I à N; vendredi 25, lettres O à Q; samedi 26; lettres R à Z.

Le café ne sera plus vendu en Bourse

M. le maire de Marseille vient de prendre un arrêté aux termes duquel la Bourse de Commerce de Marseille est fermée à toutes opérations sur les cafés. Il va sans dire que la cote des cafés est du même coup inter-

EXCURSIONS ET SORTIES

Les Excursionnistes Marseillais partiront demain, des Aygalades, à 7 h. 30, pour la reconnaissance de la première partie du criterium de marché en montagne, du boulevard de la Baume-Rolland, à 8 h. 30; pour le Malvallon; de la station du Charrel (tram d'Aubagne), à 7 h. 45, pour la calanque d'En-Vau.

W. La Famille partira demain, de la gare Noall-les, à 8 h. 40, et des Camoins, à 9 h. 30, pour Eoures et Font-de-Mai. Retour par la Pagote. Dé-tails au siège.

LES SPORTS

TOURNOI MARSEILLAIS Olympique de Marseille contre Stade Provençal

Demain, terrain de l'Olympique Demain, terrain de l'Olympique

Le vainqueur de premier tour du Tournoi, sortira de cette rencontre. L'O. M. et le S. P., se trouvent en effet à la tête du Tournoi. Le match appelé à les départager présentera un double attrait de par la qualité du jeu et l'importance du match. Quolque les deux teams n'alent encore jamais été aux prises, il est permis de remarquer que le Stade Provençal, dangereux surtout par son homogénété et l'efficacité de son attaque, aura envers l'Olympique l'avantage d'une entente peut-être plus étroite. Par contre le Club doyen, grâce à ses individualités, Scheibenstock, Letellier, Gascard, dominera son adversaire, par la science du jeu. M. Lamy arbitrera cette rencontra bien intéressante.

DANS LES CLUBS

SPORTING VICTOR-HUGO Avis aux membres: Samedi soir, 19 du courant, à 6 h. 30, assemblée générale au siège du Club: Affaires diverses. Présence indispensable. Dimanche, 20 du courant, notre équipe première matchera sur le terrain de Pont-de-Vivaux, l'excellente équipe correspondante du S. C. M. Sont convoqués: Henric, Mithois, Bonnefoy, Dumas. Basset. Roger, Pons, Biondi, Dannis, Lorenzi, Bernie. Remplaçants: Burnett, Pirie.

Rendez-vous à 1 h. 30, au boulevard Garibaldi.

La séance de la Chambre

Le vote de l'ordre du jour de confiance

Paris, 18 Janvier. Dans le scrutin sur l'addition des mots ou autres à l'ordre du jour Faisant, sur lesquels le gouvernement a posé la question de con-flance, 368 voix se sont prononcées pour et 118 contre. Ces derniers se répartissent ainsi. Ont voté contre :

Ont voté contre :

Socialistes : MM. Albert Thomas, Aldy, Alex. Blane, Aubriot, Auriol, Barabant, Barthe, Basly, Bedouce, Louis Bernard, Bétoulle, Bouisson, Bouveri, Bracke, Bras, Brenier, Bretin, Brizon, Brunet, Buisset, Cabrol, Cachin, Cadenat, Cadot, Camelle, Claussat, Compère-Morel, Degulse, Dejeante, Demoulin, Doizy, Durre, Ellen-Prévot, Emîle Dumas, Fourment, Giray, Goniaux, Goude, Greussier, Guesde, Hubert-Rouger, Longuet, Lafont Ernest, Lamendin, Lauche, Laurent Eugène, Laval, Lecointe, Lefebvre, Levasseur, Lissas, Loquin, Manus, Mauger, Mayeras, Melin, Mistral, Morin, Moutet, Nadi, Nectoux, Parcy, Philbois, Poncet, Pouzet, Pressemane, Raffin-Dugens, Reboul, Renaudel, Ringuier, Rognon, Rozier, Sabin, Salembier, Sembat, Sixte-Quenin, Valette, Valière, Varenne, Veber, Vigne, Voilin, Voillot, Walter.

Radicaux-tocialistes: MM. Anglès, Bouffandeau, Doussenot, Ceccaldi, Chavoix, Dalblez, Daniel Vincent, Deshayes, Drivet, Durafour, Fayolle, Girard, Guislain, Joubert, Peyrot, Jugy, Pierre Robert, Planche, Ponsot, Renoult, Tissier.

Républicains socialistes. — MM. Albert Grodet, Bergeon, Borrel, Faure, Mahieu, Paul Meunier, Violette.

Union républicaine radicale socialiste. — M. Lucien Dumont.

Deux non inscrits. — MM. Bertrand, Lagrosillière.

N'ont pas pris part au vote : MM, Braibant, Caillaux, Deschanel, Diagne, Gruet, Josse, Lerouzic, Loustalot, Roux-Costadau, Thomson, Turmel.

Absents par congé : Absents par coligé:

MM. d'Aubigny, P. Berger, Bertrand, Bolanovski, Bosquette, Jules Breton, Butin, Camuzet, Adrien Constans, Cosnier, Decroze, Defontaine, Delahaye, Delaroche-Vernet, Delom, Serbe, Dessein, Drolon, Dubois, Fresnay, Paulin Dupuy, Dutreil, Ganault, Gaston Treignier, Guichard, Jean Hennessy, Judet, de Julgne, Lacave, La Plagne, Lauraine, de Lavrignais, Le Bail, Maignan, Le brecp, Alfred Leroy, Malvy, Maurice Binder, Messimy, Mourier, Noulens, Outrey, Paul Constans, Rontin, A. Sarraut, Sarrazin, Saumande, Serre, Sibuet, Simonnet, Tardicu, Thierry, Albert Thierry, Thivrier, Viviani, de la Porte.

Sont empêchés de prendre part au vote : MM. Coutant, Delory, Guesquière, Inghels, Rage-boom, Sorria.

L'incident Pugliesi-Conti-Mayeras

Le procès-verbal des témoins Paris, 18 Janvier. On nous communique le procès-verbal sui-

vant:

« M. Paul Pugliesi-Conti ayant été frappé par M. Mayeras, a chargé deux de ses amis, MM. Bienaimé et de Castelnau, de demander à M. Mayeras de les mettre en rapport avec deux de ses amis. Celui-ci a désigné MM. Cachin et Valière.

« Les quatre témoins se sont immédiatement réunis. Ceux de M. Pugliesi-Conti ont exposé que leur client avait, à l'issue d'une séance tumultueuse de la Chambre, été gifflé par derrière par M. Mayeras; que, dans ces conditions, ils s'étaient chargés de lui demander, en son nom, une réparation par les armes.

« MM. Cachin et Valière, après avoir formulé les plus expresses réserves au nom de leur client, sur le fait que M. Pugliesi-Contiaurait été frappé par derrière, déclarent que mulé les plus expresses réserves au nom de leur client, sur le fait que M. Pugliesi-Conti aurait été frappé par derrière, déclarent que M. Mayeras se refuse à accorder à celui-ci la réparation par les armes qu'il demande, en raison de ce que M. Pugliesi-Conti a d'abord, avec préméditation, outragé l'ensemble de ses collègues, et les institutions parlementaires elles-mêmes, puis a tiré son revolver de sa poche au cours de l'incident.

« Les témoins de M. Pugliesi-Conti font observer, au nom de leur client, que celui-ci n'a tiré son revolver de sa poche qu'après l'agression et n'a premoncé de paroles vives qu'en réponse à des violences de langage dont il était l'objet. Ils déclarent que devant le refus formel de M. Mayeras, ils considèrent leur mission comme terminée.

« Le 18 janvier 1918.

« Pour M. Mayeras, MM. Cachin et Valière; pour M. Pugliesi-Conti, MM. Bienaimé et de Castelnau. »

L'incident Pugliesi-Conti-Longuet

Paris, 18 Janvier. A la suite de l'incident qui avait provoqué la suspension de séance, M. Pugliesi-Conti a adressé à M. Jean Longuet, deux de ses amis, MM. Viellard, député du Haut-Rhin et Ernest Flandin, député du Calvados, M. Longuet a constitué MM. Mistral et Dalbiez.

Les témoins auront une entrevue demain.

----L'Affaire Hanau

Une déclaration des journalistes italiens à Paris

Le groupe des correspondants de journaux italiens à Paris nous communique la note suivante :

suivante:

Les soussignés, correspondants parisiens de journaux et agences italiens, tous demeurant en France depuis de nombreuses années, tous amis éprouvés de ce pays, estiment de leur devoir de déclarer ce qui suit:

Ils connaissent depuis très longtemps C. Hanau, actuellement inculpé d'intelligence avec l'ennemi, et ayant pu ainsi apprécler les excellentes qualités de ce confrère, honnête travailleur, ils sont convaincus, et ils le seront jusqu'à la lumineuse preuve du contraîre, que Hanau a pu commettre une imprudence, mais non une lacheté, ni un acte antipatriotique.

Pleinement confiants en l'esprit de justice des autorités françaises, ils demandent que seuls les faits qui ne souffrent pas de contradiction possible sérent rendus publics et que l'on évite ainsi de pénibles erreurs.

Les confrères de la presse française peuvent être assurés que les correspondants italiens, entièrement solidaires avec eux, souhaitent de toutes leurs forces que les coupables, quels qu'ils soient, soient châtités, alors même que cela irait à l'encontre de leurs convictions les plus fermes et de leurs vœux les plus chers.

L. Campolonghi, correspondant du Secolo, Milan; E. Ceria, secrétaire du groupe à Polastri; Agence Stefani, Rome; L. Pome, Grornale d'Italia, Rome; E. Ragazzoni, Il Tempo, Rome; Nemmo Rossi, Corrière della sera, Milan; Russo, Stampa, Turin.

L'Affaire Paix-Séailles Déposition du général Sarrail

Paris, 18 Janvier. Le général Sarrail, entendu cet après-midi par le capitaine Mangin-Bocquet dans l'af-faire Paix-Séailles, a déclaré qu'il ignorait que le capitaine Mathieu, de son état-major, eut envoyé les documents incriminés sur l'armée d'Orient à Paris, à M. Paix-Séailles.

Le général Sarrail a fait l'éloge du capitaine Mathieu et a ajouté que la divulgation de ces pièces, à l'époque où cela a été fait, ne pouvait renseigner utilement nos ennemis, et que cela p'a en avecure influence sur les et que cela n'a eu aucune influence sur les opérations militaires des Bulgares et des Al-lemands contre les troupes françaises en

L'Entretien des Bateaux des Pêcheurs mobilisés

Paris, 18 Janvier. M. le ministre des Finances vient d'écrire à M. Guernier, président de la Commission de la Marine, pour l'informer qu'en vue d'as-surer les travaux de réparation et d'entre-tien des bateaux de pêche dont les proprié-taires sont mobilisés, une demande de cré-dits additionnels sur l'exercice 1918 sera sou-mise au Parlement.

Communiqué officiel

FIL

Paris, 18 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Nos feux ont dispersé des détachements ennemis qui tentaient d'abor-

der nos lignes dans la région à l'ouest de l'Oise. Lutte d'artillerie assez vive au nord de Chavignon et sur la rive droite de la Meuse, dans le secteur de Bezonvaux.

Sur le Front français | Sur le Front de Macédoine

Communiqué anglais

PAR

18 Janvier, 20 h. 45. Rien à signaler en dehors de l'activité habituelle de l'artillerie vers Lens et

SPECIAL

Activité d'artillerie réciproque à l'ouest du Vardar et dans la boucle de la Gerna.

Dans la région du Sloumbi, une reconnaissance ennemie a été repoussée après un combat à la grenade.

Une Protestation des Avocats de M. Caillaux

La presse et l'instruction judiciaire

Paris, 18 Janvier. MM. Demange et Ceccaldi, défenseurs de M. Caillaux, viennent d'adresser la lettre sui-vante à M. Clemenreau, ministre de la

Monsieur le ministre : Des faits et des documents qui n'appartiennent qu'à l'instruc-ion et qui auraient du demeurer secrets pour toutes les personnes étrangères à l'instruc-tion ont été déformés, falsifiés, puis publiés

avec un caractère officieux.

Le silence que nous nous sommes imposé par devoir professionnel, ne nous permet guère de participer aux polémiques. Il ne saurait être cependant un obstacle à cette demande qui tend à assurer à la défense et à M. Caillaux la protection à laquelle ils ont droit

droit.

L'interrogatoire de M. Caillaux que les journaux ont publié entre guillemets en l'authentifiant par des demandes et des réponses constitue, vous le savez bien, un faux matériel. De même vous ne pouvez laisser ignorer à l'opinion publique que la prétendue variation sur l'existence du coffre-fort de Florence constitue un autre faux matériel. Pour ce coffre-fort, le capitaine rapporteur a eu spontanément et sur notre insistance tous les renseignements qu'il pouvait désirer et a consigné au procès-verbal ceux qui l'ont intéressé. Il aurait eu d'autres renseignements s'ils les avait désirés sur les autres coffres forts, parce que M. Caillaux a offert de les livrer.

livrer.

Depuis et a cause même de cette spontanéité, il semblait, puisque notre client n'a
pas été représenté à l'ouverture du coffrefort, qu'on lui épargnerait à la fois le ridicule d'un roman sans cesse plus extravafort, qu'on lui épargnerait à la fois le ridicule d'un roman sans cesse plus extravagant, l'odieux des discussions que suscite
l'existence de quelques titres au porteur.
Dans ce coffre-fort, qui a été loué en 1916
seulement, au nom de Mme Raynouard, que
de chose n'aurait-on pas trouvées ? Est-ce
dans le but d'influencer l'opinion publique ?
Est-ce pour aggraver encore le prétendu mystère des titres que l'autorité italienne a refusé de délivrer à la banque une copie du
procès-verbal de ces titres ?

Il n'est pas possible qu'on puisse accréditer plus longtemps certaines légendes, Il n'y
avait dans le coffre-fort ni trois ni deux ni
un million de valeurs ; il n'y avait ni cinq
cent mille francs ni même cinquante mille
francs de bijoux ; il n'y avait pas davantage
cinq cent mille francs en espèces, comme
on le prétend ce matin encore.

francs de bijoux; il n'y avant pas davantage cinq cent mille francs en espèces, comme on le prétend ce matin encore.

Vous, le chef de la justice militaire, vous la connaissez, la vérité. Vous ne pouvez ignorer non plus que M. Caillaux a déclaré toute sa fortune à l'impôt sur le revenu, puisque vous avez à votre disposition le rôle correspondant à sa déclaration. Ignorez-vous qu'aucun coupon n'a été payé en Italie? Lorsque M. Caillaux a pris l'initiative de demander que, dans le délai le plus bref, fussent déterminées l'origine et l'importance de sa fortune et de la fortune de sa femme, et qu'un expert fût nommé, il n'imaginait pas qu'on pût entreprendre la campagne de journaux qui est dirigée contre lui. De cette initiative on ne lui tient aucun compte.

Nous observons, ce qui est grave, que ces journaux se servent de communiqués qu'ils prétendent officieux et qui paraissent obéir à une direction que des gens mal informés sont portés à croire entièrement gouvernementales. « Quand le droit d'un seul est lésé, écriviez-vous jadis, c'est le droit de tous qui est lésé.

ecrivez-vous jaars, c'est le droit de tous qui est lésé. »

Laissez-nous espérer que, dans l'intérêt de la justice, dont les décisions seront d'autant mieux accueillies qu'elles auront été plus impartialement préparées, vous voudrez bien préscrire des mesures afin que soit désormais mieux assurée la défense de tous les incultés. Veuillez agréer, etc.

Ce que contenait le Coffre-fort

Le dépouillement des documents apportés de Florence Paris, 18 Janvier.

Il n'a pas fallu moins de cinq heures et en-core l'examen n'en est-il pas terminé, pour permettre au capitaine Bouchardon aux qua-tre officiers militaires italiens, de procéder, cet core l'examen n'en est-il pas termime, pour permettre au capitaine Bouchardon aux quatre officiers militaires italiens, de procéder, cet après-midi, à l'inventaire des pièces apportées de Florence à Paris, et saisies dans le coffre-fort de la Banca di Sconto, dans le coffre-fort appartenant au député de Mamers.

C'est à 2 heures et demie que M. Caillaux fut amené au Palais de Justice par des agents de la Sûreté, et que, conduit dans la chambre du Conseil du 3º Conseil de guerre, il put assister au dépouillement des scellés, sous les quels avaient été placés divers documents lui appartenant, et découverts en Italie.

A 7 heures et demie. l'opération étal' terminée pour la journée, et l'on put voir s'éloigner, entouré par les agents, l'ancien président du Conseil. Ses traits sont tirés, et c'est d'un pas rapide qu'il est descendu l'escalier conduisant par le petit Parquet jusqu'à la cour de Sainte-Chapelle, où l'attendait la voiture qui le ramena à la prison de la Santé.

Un instant après, nous avons vu le capitaine Bouchardon, qui nous a dat : « Je n'ai pu terminer ce soir la vérification des pièces apportées par les représentants de la justice italienne. Je continuerai demain. du reste il ne s'agit que d'un travail matériel consistant à m'assurer que les pièces saisles sont bien au complet. Leur valeur au point de vue judiciaire, je n'en sais rien encore. Je n'ai fait qu'un inventaire ».

Nous avons vu le colonel italien Chiapperone, colonel-avocat, chef du Tribumal militaire de Rome, placé à la tête de la mission judiciaire italienne qui a apporté les pièces, et le juge d'instruction, le capitaine Derobertie et les deux lieutenants-greffiers qui ont assisté au dépouillement des documents.

« Je ne puis encore rien dire, a répondu le colonel Chiapparone. J'espère parler bientôt, Mais excusez-moi, en ce moment, je ne le puis. Dites que je suis enchanté de l'accueil que moi et mes collaborateurs avons neçu en France. Je suis ravi de mon voyage. »

Le dépouillement des pièces se poursuivra demain dans l'après-midi

cet après-midi, que les sommes saisies par

Communiqué français

Paris, 18 Janvier.

la justice dans le coffre-fort ne dépassent pas 270:000 francs dont 23:000 en numéraire, Une lettre de Mme Caillaux

Paris, 19 Janvier. Le Matin publiera ce matin la lettre sui-vante que lui a adressée Mme Caillaux : e Paris, 18 Janvier.

« Monsieur le Directeur,

« Vous publiez ce matin, en première page, une dépêche de votre correspondant de Milan, qui affirme que, dans le coffre-fort que j'avais loué à Florence, à la Banca di Sconto, en septembre 1916, et nom en avril, on a trouvé deux millions de titres et des bijoux pour une valeur de 500.000 frames.

« J'oppose à ces assertions le démenti le plus formel. Toutes les valeurs qui s'y trouvaient en ont été retirées en août 1914, par mon mari et par moi-même du Crédit Lyonnais et du Crédit Industriel, où elles étaient en dépôt, et où on peut trouver trace de leur passage. Elles n'atteignent pas une valeur d'émission supérieure à 5 ou 600.000 francs, et, aujourd'hui, ne doivent guère valoir plus de 2 à 300.000 francs. Elles ont toutes été comprises par la déclaration faite par mon mari pour le paiement de l'impôt sur le revenu. Quant aux bijoux qui, pour les plus importants, me vienment de ma mère, leur estimation, au moment du règlement de la succession, n'atteignait pas 18.000 francs.

« Enfin, vous reproduisez pour la seconde fois, une soi-disant dépêche signée Reynouard, comme vous l'indiquez dans votre numéro du 16 courant, à la Banque de Florence, via dei Piccini. J'indiquerai simplement qu'elle est entièrement apocryphe et que j'en recherche l'auteur.

« Croyez, Monsieur le Directeur, à mes sentiments distingués. « Monsieur le Directeur,

« HENRIETTE CAILLAUX. »

-~~~ LE PROBLEME DES EFFECTIFS EN ANGLETERRE

Un Discours de M. Lloyd Ceorge Le premier ministre et les représentants des Trade-Unions. - L'Angleterre doit continuer ou dis-

paraître Londres, 18 Janvier. M Lloyd George a prononcé aujourd'hui un discours devant les représentants des Trade-Unions réunis au Central Hall sur le

projet de loi relatif aux effectifs. Le premier ministre affirme que cette pro Le premier ministre affirme que cette proposition répond à un besoin très urgent. Seul, un pareil besoin, peut justifier le retrait d'ouvriers indispensables à leur industrie. Je suis persuadé, dit-il, que vous tous qui êtes ici, vous croyez du fond de votre cœur que tous les buts de guerre apportés dans la grande conférence travailliste récente, représentent le minimum de justice que nous pouvons accepter. Si nous ne triomphons pas des forces armées de l'Allemagne, si nous ne résistons pas à la puissance militaire prussienne, y a-t-il un homme ici qui, ayant tout son bon sens, croit un seul instant que nous puissions réaliser la moindre partie de ces buts de guerre? Essayez donc d'aller encaisser un tel chèque à la banque Hindinburg, et vous verrez comment vous serez payés. Quoi qu'en diront les orateurs pacifistes, l'empereur d'Allemagne, Ludendorff, ni aucun autre de ces potentats ne vous donnera satisfaction, si vous n'avez point la force d'exiger la réalisation de vos vœux.

Le premier ministre parle ensuite de la

point la lorce d'exiger la realisation de vos vœux.

Le premier ministre parle ensuite de la manière dont son discours, acclamé dans tous les pays de l'Entente, mais en Aliemagne le seul commentaire qui se soit fait entendre a été « Voilà l'Angleterre qui faiblit ; continuons et elle baissera encore d'un cran ». Aucune voix autorisée n'a indiqué le moindre désir de la part de ceux qui gouvernent l'Allemagne, d'aborder le problème dans un esprit d'équite.

M. Lloyd George cite alors l'exemple d'un but de guerre allié : la restauration intégrale de la Belgique, avec réparation pour les torts qu'elle a subis. Y a-t-il quelqu'un ici qui consentirait à la paix sans voir réalisé ce but de guerre. (Cris : Non ! non !). Eh bien ! telle a été la réponse de l'Allemagne. Il n'y a eu qu'une réponse, celle de Tirpitz : Jamais.

Il y avait en outre, dans ses buts de guerre que nous exigions la revision de l'injustice commise envers l'Alsace-Lorraine. La réponse allemande a été : Jamais.

Le premier ministre rappelle qu'il avait proposé de ne pas rendre la Mésopotamie et la Palestine à l'oppression des Turcs. A cela l'Allemagne a répondu : Nous continuerons

l'Allemagne a répondu : Nous continuerons la guerre jusqu'à ce que ces pays soient rendus à la Turquie. En somme, il n'y a pas eu une seule des conditions à laquelle une réponse ait été donnée, en Allemagne, par une personnalité jouissant de l'autorité nécessaire pour parler.

Un autre point que fait ressortir M. Lloyd George, c'est qu'aucune personnalité civile n'a répondu. Aucun ministre civil n'a souffié mot. Hindenburg et Ludendorff ont été convoqués à Berlin, mais de Kulhmann n'a pas été autorisé à parler, M. Lloyd George voit dans ce fait la preuve que la puissance militaire domine la Prusse. La seule réponse sera la voix du canon. dans ce fait la preuve que la punsance mintaire domine la Prusse. La seule réponse sera la voix du canon.

M. Lloyd George conclut que, dans ces conditions, l'Angleterre n'a qu'à faire son devoir en fournissant les hommes nécessaires pour soutenir la lutte, car si nous ne tenons pas tête à l'Allemagne, la démocratie britannique et la démocratie de l'Europe seront à sa merci. Nous ne ferons pas sortir Hindenburg de la Belgique avec des résolutions votées par les Trade-Unions, mais avec des canons fabriqués par les Trade-Unions, et une armée de trade-unionnistes derrière ces canons.

M. Lloyd George conclut en déclarant que l'existence de la démocratie exige l'égalité de toutes les classes, de tous les métiers, devant le sacrifice. Si quelqu'un dans cette assemblée peut m'indiquer un moyen juste, honorable et équitable de terminer ce conflit sans lutter jusqu'au bout, qu'il me l'indique. Ma conviction est que l'Angleterre n'a d'autre alternative que de continuer ou de disparaltre.

Un Général allemand tué

Amsterdam, 18 Janvier. Selon les journaux hollandais, le major gé-néral de Auern, commandant une division allemande, à été tué,

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 18 Janvier.

Le commandement suprème fait le communiqué officiel suivant :

niqué officiel suivant :

Sur l'ensemble du front, courtes actions de feu et activité limitée de patrouilles. Notre artillerie a exécuté des concentrations de feu sur l'arrière du col Caprile et du col de la Berreta. L'artillerie adverse a été plus vive contre les pentes sud-orientales du Montello. Elle a été contre-battue par des batteries anglaises qui ont atteint aussi des troupes en marche entre Mina et Canareggio.

Sur les pentes méridionales du Sasso-Rosso et sur les pentes septentrionales du mont Rolan, du mont Solarolo, des patrouilles ennemies ont été repoussées à coups de grenade. Dans les actions accompites au cours des 14, 15 et 16, dans la zone du mont Asolone et à l'est de Caposile, ont été capturés au total 13 officiers, 478 hommes de troupes 18 mitrailleuses et 2 lance-bombes.

La Crise Politique allemande

La démission du chef de cabinet

de l'empereur Berne, 18 Janvier. Un télégramme de Berlin confirme que le chef du cabinet civil impérial, M. de Valen-tini, a donné sa démission. Le premier pré-sident de la Prusse orientale, M. de Berg, a été nommé chef du cabinet civil de l'empe-

Un avion espagnol fauche un peloton de soldats

Madrid, 18 Janvier. Un aéroplane, piloté par le capitaine Souza, qui faisait des exercices à une faible hauteur à l'aérodrome de Cuatrevientos, a fauché un peloton de soldats. On compte jusqu'à présent trois morts et sept blessés.

Le ministre de la Guerre et les autorités civiles se sont rendus sur les lieux.

COMMUNICATIONS

Parti socialiste S. F. 1. 0. (9° et 10° sections). —
Demain, à 2 h. 30, Bar de la Rotonde (Castellane),
réunion des deux sections. Questions urgentes;
cartes 1918. Présence indispensable.

Syndicat des ouvrières d'industrie du vêtement.

— Ce soir, à 6 heures, réunion du Conseil. Le Syndicat invite toutes les ouvrières syndiquées à
l'assemblée générale qui aura lieu demain, salle
Pélloutier, Bourse du Travail. Ordre du jour ;
Compte rendu moral et financier; renouvellement
du Conseil et des délégués à l'Union; compte
rendu des délégués; semaine anglaise; question
concernant les ouvrières du Centre de coupe et
du service de Santé; question intéressant les ouvrières de la couture, employées dans les dépôts et
casernes; questions diverses; quotités et perception à 2 h. 30. Dimanche, ouverture des cours de
coupe et d'assemblage, rue Montaux, 25.

Fédération des Comités d'Intérêts de quartier. —
Demain, à 10 heures, féunion des délégués, Bar
Blanc, boulevard Dugommier.

— Lique des Propriétaires de Marseille. — A la dernière assemblée générale, la Ligue à ainsi formé
son bureau : président, M. Georges Mandine; viceprésidents, MM. G. Melizan, Combe, Rulnat; secrétaire, Mme Faucon; secrétaire-adjoint, Tassara;
trésorier, Lafont; archivistes, Barrielle, Thibaut;
auditeurs des comptes, Latil, Roux. Les cotisations
1918 sont en recouvrement tous les jours au siège,
Samedi soir, réunion du Conseil.

Union des Syndicats ouvriers. — L'Union départementale avise les organisations adhérentes qu'elle
détient les timbres confédéraux de l'année 1918; le
trésorier se tiendra en permanence tous les soirs de
6 heures à 7 heures. De plus, elle renouvelle la
date du Congrès départemental extraordinaire qui
doit se tenir à Marseille le 3 février.

Aux réformés n° 2 et auxtitaires. — Demain
dimanche, à 9 h. 30, au Café Phocéen, 10, cours
Belsunce, assemblée générale de l'Etoile Rouge,
Présence indispensable.

La Neurasthénie, l'anémie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrisse-

ment du sang, sont Vaincues par LA FERROGARNINE Phosphatée du D' VILLARD

EN VENTE dans toutes les Pharmacies





Que vous vous destiniez au commerce, à l'industrie ou à la banque, la Comptabilité, la Sténo-Dactylo vous sont indispensables, Apprenez-les pratiquement sur place ou par correspondance aux Etablissements JAMET-BUFFERAU 96, Rue de Rivoli, Paris.

15, allées de Meilhan MARSEILLE

AVIS DE DECES (Avignon)

M. Louis Serre, député de Vaucluse ;
M. Louis Serre, député de Vaucluse ;
M. Louis Serre;
M. Georges Cassan : M. Jeanne Cassan ;
M. Georges Cassan : M. Jeanne Cassan ;
M. Raoul et René Serre ; M. Dominique Audouard et ses enfants : M. Auguste Audouard et ses enfants ; M. et M. Louis Serre et leurs enfants ; M. Vève et M. Bon et leurs enfants ; les familles Serre, Cassan, Audouard, Montfrin, Gilles, Pellenc, Jourdan, Guérin, Tamisier, Brun, Michel, Hugues, Favier-Chabran, Silvestre et Romagnoli, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve Pierre SERRE

Madame veuve Pierre SERRE née Eugénie AUDOUARD leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Avi-gnon le 17 janvier 1918, à l'âge de 80 ans, mu-nie des Sacrements de l'Eglise, et prient de vouloir bien assister aux obsèques qui au-ront lieu le samedi 19 janvier, à 2 heures de l'après-midi

l'après-midi.
Le convoi se réunira au domicile mor-tuaire, 28, place du Change. Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tient lieu.

AVIS DE DECES

L'Union des Institutrices et des Instituteurs fait part du décès de Mº Marie-Louise AR-NAUD DE CAILLEMER, institutrice rue Vin-cent-Leblanc, et prie ses membres d'assister aux obsèques qui auront lieu aujourd'hui sa-medi 19 janvier, à 3 heures 30 du soir, rue Gourjon, 10, Joliette.

Mª Gabrielle Deyme : les familles Murat, Maurs, Guiot ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de Mª Germaine DEYME, née MU-RAT, leur mère, sœur et belle-sœur, décédée à l'âge de 47 ans, munie des Sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi 19 courant, à 8 heures 30 du matin, boulevard des Pins, 6.

Les membres de la Société La Persévérante sont priés d'assister aux obsèques de leur collègue, M. MICHEL Philippe, qui auront lieu demain dimanche, à 9 heures du matin, 2, rue d'Amiens,

Nouvelle Méthode de Ch. COURTOIS SC, Fauby Montmartre, Paris. Le Professeur COURTOIS, l'éminent Spécialiste qui seul garantit la guérison par écrit, recevra dans les villes

Lodève, dimanche 20 janvier, hôtel du Nord. Bédarieux, lundi 21, hôtel du Midi. MONTPELLIER, mardi 22, hôtel du Midi. Cette, mercredi 23, hôtel Continental.
Linel, jeudi 24, hôtel du Commerce.
Eéziers, vendredi 25, hôtel Glacier.
Pézenzs, samedi 26, hôtel du Commerce.
NIMES, dimanche 27, Grand Nouvel-Hôtel,
6, boulevard Amiral-Courbet.

Alais, lundi 28, hôtel du Luxembourg. Le Vigan, mardi 29, hôtel du Midi. Quissao, mercredi 30, hôtel des Cévennes. Beaucaire, jeudi 31, hôtel Glacier. St-Ambroix, vendredi 1" février, hôtel Perrin.
MARSEILLE, dimanche 3, hôtel de la Poste.
La Giotat, lundi 4, hôtel du Commerce.
Salon, mardi 5, hôtel de la Poste.
Arios, mercredi 6, hôtel Carrel.
Aix, jeudi 7, hôtel de la Gare.
4stres, vendredi 8, hôtel de France.
Martigues, samedi 9, hôtel du Cours. CEINTURES VENTRIERES ANATOMIQUES POUR REIN MOBILE DESCENTE do MATRICE, EVENTRATION

VERITABLE

DES TREIZE PAQUETS du PERE Blaize

CONTRE TOUS LES VICES DU SANG ET L'IRRIPATION Prix 0.75 le paquet; par poste 1.05

Maison BLAIZE PERE, 4 a,r. Méolan Le second magasin (par la rue de Rome) Ne pas se tromper

REFUSER LES IMITATIONS

Inoui et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DE-VANTS INCASSABLES

A l'Inqui Tailigur (Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60 Bdde la Madeleine, 37 AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

on Couties concentrées et titrées.
Convalescents, Anémiés, Tousaeurs
Bronchitiques, Tuberculeux, etc.
1/3 flacon 3.50, Flacon 6 francs franco poste, Notice gratis
PHARMACIE du PRINTEMPS, 32, r. Joubert, Paris
et toutes Pharmacles.

Guerit rapidement et sans danger BLENNORRAGIE et toutes les Maladies de l'Appareil urinaire : Cystite, Prostatite, Goutte Militaire, Ecoulements e Priz de la Boite : 5 fr. 50, impêt compris. Pharmacie des Vosges,50, rue de Turenne,Paris Dépit à MARSEHLE : Pharmacie BRACHAT, BEL Successeur 7, rue Poids-de-la-Farine, Marselle.

Bourse de Marsaille du 18 Janvier

3 % Nominatif, 53 10; coup., 58 10. — 3 % au porteur, coup., 58 50; coup. de 100, 58 50. — 4 % 1ib., 69 35. — 5 % au comptant 1915-1916, 87 90; 200 et 500, 87 90. — Chine 5 % 1913, 423. — Maroc 5 % 1910, 475. — Russle 3 % or 1891-1894, 25; 5 % 1906, 53; 4 1/2 % 1909, 49 50. — Panama, 120. — Compagnie Générale des Etablissements Pathé Frères, 187. — Mines de Graissessac, 675. — Rio-Tinto, 1828. — Ville de Paris 1871, 372; 1892, 261; 1005, 345; 1910, 285; 1912, 232; 1917, 495. — Communales 1879, 437. — Foncières 1879, 480; 1885, 335. — Communales 1990, 324. — Foncières 1903, 380. — Communales 1906, 370. — Foncières 1909, 205. — Communales 1917, 30; 215 non versés, 315. — P.-L. M., 1860n ancienne 3 %, 330; fusion nouvelle 3 %, 333. — Cyprien Fabre et Cie, 1465. — Fraissinet et Cie, 1005. — Messageries Martimes, act. ord., 372. — Compagnie de Navigation Mixte, 505. — Transatlantique nagnie de Navigation Mixte, 505. — Transatlantique

ordinaire, 302; act. de prior., 298. — Transports Maritimes à Vapeur, 1230. — Charbonnages des B.-du-R., 678. — Société Nouvelle des Rafineries de sucre de Saint-Louis, 2105. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 555. — Verminek C.-A. et Cle, 179. — Immobilière Marselllaise, 548; actions de jouissance, 90. — Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 2230. — Chantier et Ateliers de Provence, 1110. — Ciments Portland artificiels, 12 50. — Ciments Romain Boyer, 191. — Société Commerciale Française de l'Indo-Chine, 415. — Fournier L. Félix et Cie, 423. — Froid Sec, part de fondateur, 230. — Clycérines, 590. — Grands Travaux de Marseille, 1025. — Madagascar, 2025. — Petit Marseillais, 330. — Refineries de Soufre Réunies, 250. — Ville de Marseille 1994, 71. — Tunis 1891, 418. — Société du Gaz et de l'Electricité de Marseille, 4 %, 375.

Les docteurs conseillent: pour vos bains, vos douches, massages, bains de vapeur, etc. de choisir Le Hammam. allées de Meilhan, 14.

Bulletin Financier

Paris, 18 Janvier. — Toute l'attention se concentre sur le groupe russe qui, en raison des projets angoncés par les maximalistes au sujet des emprunts extérieure, a été assez lourd. Fonds d'Étai, valeurs industrielles et pétrolifères cotées en banque ou sur le marché officiel, sont de nouveau en recul et offerts. On traite favorablement nos rentes. Les caisses publiques ont acheté, hier, 2,300 fr. de rentes 3 %, 6,000 francs de 5 % et 47,000 francs de 4 %. Les actions de nos banques et de nos chemins de fer supportent facilement quelques réa-

ETAT-CIVIL

L'état civil a enregistré, dans la journée d'hier 35 naissances, dont 2 illégitimes, plus 39° décès, lont 7 d'enfants.

Bullotin Commercial du 18 Janvier

GRAINES ET LEGUMES SECS. — Pois chiches, 133 à 143 fr.; haricots, 142 à 145 fr.; lentilles des Indes nettoyées, 210 fr.; févettes cassées, 135 à 140 fr.; alpistes Maroc, 75 fr. les cent kilos.

les cent kilos.

FRUITS ET LEGUMES FRAIS. — Artichauts du Var, 5 à 8 fr.; d'Algérie, 3 à 1 fr. 50 la douz.; tomates, 80 à 100 fr.; harocots verts, 110 à 200 fr.; pommes de terre, 50 à 70 fr.; nouv., 60 à 65 fr.; orange, le mille, 50 à 100 fr.; mandarines, 70 à 120 fr.; citrons, 60 à 100 fr.; épinards, les 100 kil., 80 à 125 fr.; dattes 225 à 250 fr.; choux-fieurs, 15 à 18 fr. la douzaine; chora verts, 5 à 10 fr. la douzaine; noix sèches 50 à 190 fr.; châtaignes, 30 à 65 fr.; pomiss, 78 à 125 fr.; ordinaires 30 à 60 fr.

Tribume du Travail

on demande des ouvrières cartonnières, rue em On demande des ouvrières cartonnières, rue
Bernard-du-Bois, 25.

110 On demande des cuvrières lingères et brodeuses, 71, rue Saiat-Ferréol, au premier.

110 On demande des appréteuses et un jeune
garçon pour les courses. Ferrier, 11, rue Grignan.

110 On demande un bon ouvrier ébéniste et un
bon sculpteur, 9, rue Sainte-Cécile.

111 On demande un bon garçon boucher, 20, rue
Longue-des-Capucins, boucherie Allègre.

rue de Rome, 187.

M. On demande ouvrier au courant ascenseurs, ateliers Otis-Pifre, 22, place Thiars.

M. Tourneurs, bons ouvriers tourneurs et ajusteurs demandés, 13, rue Bonnetoy, Marseille. teurs demandés, 13, rue Bonneloy, Marseille.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone : 9-29).

On demande : des ouvriers charpentiers, à Berre (B.-du-R.) ; un ouvrier scieur affâteur, à Oollobrières (Var); des ouvriers chapeliers-couseur pour le déhors (10 fr. par jour aux pièces); des monteurs pour chaussures militaires, à Orange (Vaucluse); un ouyrier charron, à Aix (B.-d.-R.); des Arabes-Algériens (hommes de confiance) pour fabrication et vente de couscous, bonnes références exigées, à Aix (B.-d.R.); un ouvrier teinfurier-dégralsseur blen rétribué, à Carcassonne (Aude); un valet de chambre connaissant blen service de table, pour le Marce; un ouvrier charron; un ouvrier tapissier en meubles; un ouvrier menuisier; un homme agé ou mutilé de la guerre comme pisteur, pour hôtel; un ouvrier tourneur, un ajusteur et un forgeron (professionnels); un contreleur pour chéma (trois jours par semaine); des ouvriers cordonniers pour enfants et fillettes; un memployé pour bureau connaissant bijoux et plerres précieuses (bonnes références); des ouvriers vernisseurs; un frappeur au courant de la serrurerie; un scieur au ruban ; un demi-ouvrier femblantier-plombier; des ouvriers plombiers; des ouvriers menuisiers-monteurs; un reporteur décalqueur pour pierres lithographiques; des ouvriers cordonniers pour chaussures mixtes; un ouvrier typo-minerviste; des ouvriers cordonniers pour la réparation; des ouvriers peintires en bâtiména pour fermes (três agiles); un petit chasseur de 13 à 15 ans, présenté par ses parents; un apprenti plombier dégrossi; une ouvrière modiste; une ouvrière ingère; une ouvrière modiste; une ouvrière ingère; une ouvrière modiste; une ouvrière menuise; une ouvrière piqueuse de tâges Derby (machine Singer). S'adresser Bourse du Travaii, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement, Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour réponse.



au 15 Mars

aux Vendeurs et Acheleurs de France, des Pays Alliés et Neutres

410 Millions d'Affaires en 1917

AVEC 2.614 MAISONS PARTICIPANTES BUREAUX DE LA FOIRE : HOTEL DE VILLE, LYON des renseignements, s'adresser à M. Albertini, 69, rue Paradis, Marseille

Demandaz-moi un Echantillon Gratuit de mon Traitement, ma Brechure et des renseignements complets sur ma

Garantie

5.000 Francs

Cette assertion n'est pas la conclusion d'une réclame in sensée émanant de quelque personnage irresponsable. C'est un fait certain, une déclaration sincère et irréfutable dont la preuve peut être établie à tout moment par des milliers de personnes guéries non seulement en Angleterre, mais en France, en Belgique et dans tous les autres pays du monde. Quand je dis : « JE GUERIS », je ne veux pas dire que je fournis un bandage, un coussinet, ou tout nutre appareil destiné à être porté par le malade d'une façon permanente et uniquement dans le but de CONTENIR sa hernie, NON! JE NEE que ma méthode permettra au malade de rejeter tous ces instruments de torture si encombrants et refermera l'ouverture hernjaire qui s'est faite dans la paroi abdominale; le ressort du tribunal. tous ces instruments de torture si encombrants et refermera une élection de domic l'ouverture herniaire qui s'est faite dans la paroi abdominale; le ressort du tribunal. elle rendra cette paroi aussi forte et résistante que celle d'une personne jeune, bien portante et n'ayant jamais été atteinte

Ma brochure, dont je me ferai un plaisir de vous adresser un exemplaire gratutement, explique clairement comment clarement comment vous pouvez vousmême être guéri, et cela de la façon la plus simple du monde, en suivant mon traitement. Je l'ai découvert après avoir souffert moi-même pendant de longues années d'une hernie double que mes coldouble que mes col-lègues avaient décla-

Vient de

Je Guéris la Hernie. gratuite.

lègues avaient déclarée incurable. Je me
suis guéri et je crois qu'il est de mon pouvoir de faire con
naître à tous les grands avantages que j'ai retirés de ma découverte. Aujourd'hui, je puis me vanter d'avoir guéri des
milliers de hernieux dans le monde entier.

Nul doute que vous éprouverez un grand intérêt à recevoir,
en même temps que ma brochure et un échantillon de mon
traitement, des attestations signées de personnes que j'ai
guéries radicalement. Ne perdez pas votre temps à dépenser
an argent fou pour trouver ailleurs ce que vous offre ma méthode, vous n'en éprouveriez que plus de déception et de désespoir. Décidez-vous aussitôt après avoir lu cette annonce.
Ecrivez vos nom et adresse très clairement et lisiblement sur
le coupon cl-dessous, découpez-le et envoyez-le moi immédiatement et vous recevrez, par retour du courrier, gratis et
franco, ma brochure, un échantillon de mon traitement et
tous les détails et explications voulus sur ma garantie. Ne
m'envoyez pas d'argent du tout. Tenez compte seulement que
toute lettre pour l'étranger doit être affranchie avec un timbre de 25 centimes. bre de 25 centimes.

COUPON GRATUIT

Dr. WM. S. RICE, (F. 1045), (G. P. O., Box No. 5), 8 & 9 Stonecutter Street, LONDRES, E. C., Angleterre.

Ville ..

PREMIERE PARTIE

Est-il fou?

Certes tout cela était vague. C'était une

Département..

Vontes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insé-rés en conformité de la loi du 17 mars 1909 dans le journal LE PETIT PROVENÇAL

ux conditions de son tarif local ordinaire. La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8° au 15° jour après la première insertion.

DEPOT DE CONFISERIE

PEPOT DE CONFISERIE et de
PRODUITS ALIMENTAIRES
Gros Détail
Pruneaux, à 1 fr. 50 et 2 fr. le demi-kilo; figues, à 0 fr. 85, 1 fr. et 1 fr. 10 le demi-kilo; noix, à 1 fr. 25 et 1 fr. 35 le demi-kilo; café torréfié à 0 fr. 60, 0 fr. 65, 0 fr. 70 l'hecto; savon le Chat, 72 %, à 1 fr. 35, 1 fr. 95 et 2 fr. 60 le morceau. Pains d'épices, confitures, miel, etc. Magasin de vente, 8, rue d'Aubagne.

Poursuita des locataires, Just 46, rue Saint-Ferréol On demande une bonne, inu-n'est pas capable et référen-ces sérieuses, 34, boulevard

A tous les Ages par l'ÉLIXIR de

qui fait disparaître les accidents de la Formation et du Retour d'âge tels que : Hémorragies, Congestiens, Vertiges, Etouffements, Palpitations, Gastralgies, Désordres Digestifs et Nerveux.

Ce médicament guérit également les Varices et Uloères variqueux, la Phlébite et les Bémorroïdes.

En découpant ce Bon 75 et en l'adressant à PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS on recevra grafuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.



Essence composée de Salsepareille rouge fodurée

Hommes!

Cette essence est le dépuratif le plus h dergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés. Elle est recommandée par les sommités nedicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczêma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres boutons et plaies de mauvaise nature

provenant d'une altération socidentelle ou héréditaire du sang. Cette essence est comporée avec les sucs concentrés de plantes les plus dépuratives et ceux de la salsepareille

rouge de Honduras. Elle est dix fols plus énergique que le sirop de salseparellle et bien supérleure à tous les dépuratifs connus.

res 40 francs. Place enfants. Consult, gratuites, de 2 h. à 5 h. M. Arnaud, boul, Made-leine, 59.

ON demande ajusteur sérieux entretien usine. Petit employé pour bureau et cour-ses. Filatures, 223, Pointe-

A VENDRE pour cause de départ, divers meubles, rue Paradis, 18, 4°.

- Femmes! Au Retour d'Age ou âge critique. Le L'épuratif Alien est le seul remède sou-verain pour combattre les maladies de la forme. A comment, lessing n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide sa libre circimation, comme tent liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kyates, les tumears, les cancers, les fibromes, les phiébites, les varices, les troubles nervaux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du vienza, les hémorroïdes, etc. Dans ces cas, les Dépuratif Allen est à la fois caraif et préservault, car il guérit toutes les années des millers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours doulouleuses.

mortelles et toujours doulouleuses, Le flacon de 112 litre, 5 fr. -- 6 flacons, 26 fr. (Expédition contre mandat-poste) Bépôt général : DIANOUX, phermacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE DEPOTS: Phie du Serpent, rue Tapis-Vert. — TOULON: Phie Chabre, Gorlier, Vedet. — AIX: Phie Dou. — ARLES: Phie Maurel. — AVIGNON: Phie Marie et Rolland. — LA CIOTAT: Phie Barrière. — CANNES: Phie Antoni. — NIMES: Phie Favre. — NICE: Phie Rostagni. — ALAIS: Phie Bonnaure, et toutes les bonnes pharmacies.

Désinfection des Appartements

LA PHOCEENNE, rue de la Palud, 23-25

Manufacture d'Echelles en tous genres

Aigreurs, Brûlures et Crampes d'Estomac Pesanteurs, Vertiges, Ulcères de l'Estomac DISPARAISSENT PAR L'EMPLOI DU



(en comprimés)

qui NEUTRALISE les acidités, absorbe les gaz, facilite la digestion et rend à l'estomac son fonctionnement normal

Dans toutes les Pharmacies, la boîte de 40 comprimés : 3 francs Envoi franco contre mandat de 3 fr. 30, adressé à M. Louis AMICI, pharmacien, Villa Marthe-Renée, Saint-Sylvestre, NICE.

Pharmaciens dépositaires du NEUTROL:

BOUCHES - DU - RHONE

Marseille: MM. Anastay, Bel, Codol, docteur Charrier, Guigard et Nalin.
Aix: M. Sigaud; Aubagne: M. Lafond; Arles: M. Flaujat;
Salon: M. Prax: Tarascon: M. Brot. Toulon: MM. Arnal, Rougnon, successeur de Casiel-Chabre; Triaire; Saint-Raphaël: M. Suiffet.

VAUGLUSE (Avignon: MM. Montel, Rayoux; Cavaillon: M. Souffren GARD...... Nimes : MM. Baud, Favre, Gamel. BASSES-ALPES Digne : M. Manuel Ferdinand : Annot : M. Richaud.

APPRENET L'ANGLAIS rva a section in Field

Institut Commercial Colbert 6, r. des Feuillants et Noailles

WEUBLES chambres, salles manger, bureaux, toilettes, vente, achat,

reaux, toilettes, venté, acha échange, 5, r. du Lycée, 1". PIEDS

meurtris, fatiqués douloureux, sueurs fétides, ampoules, écorchures sont guéris par

LE"MARATHON" Baume des Soldats

et des Warcheurs Il suffit d'en frotter les parties douloureuses pour obtenir un soulagement immédiat.

Prix : 75 cent. le Bâton chez les Pharmaciens et Droguistes

Chaque bâton est accom-pagné de conseils sur les soins à donner aux pieds et aux chaussures. Envoi franco contre 75 centimes adressés à M. GANSSEN, director da Laboratoire des Spécialités

Hygiéniques 10,r. de l'Abbé-de-l'Epée MARSEILLE

Yeate en Gros : GIRAUD, SILBERT

TOUT LE MONDE PREFÈRE LA

CAMION Diétrich 1912, 5 tonnes, état neuf à vendre, disponible Marséille. Ecr. Rauche, 33, r. Sambre-et-Meuse, Paris.

STROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, vendre, disponible Marséille. TOUX, CROUTES de LAIT, PASQUETTES, GLAIRES, MU-Meuse, Paris.

DE TOUTES LES PUISSANCES

Vente en GROS et DÉTAIL

40, rue des Minimes CABINET J.-J. PAVAN A VENDRE ou à louer grand hôtel, Luchon, cours Quinconces et allée Bains, face établissement trois façades, 4

ler AVIS L'étage meublé, rue des Récollettes, 9, au 3°, est vendu par M. Maurin à pers. dés. d. acte. Faire les oppposit., Cabinet J.J. Payan, 1, rue Pavillon.

fer AVIS Mme veuve Morand ayant vendu sa crémerie, 82, rue de la République, à pers. dés. d. acte, faire les oppposit., Cabinet J.-J. Payan, 1, rue Pavillon.

CONDUCTEUR mobilisé cl. 1891, convoi des ports, parc de Glatigny (Versailles), cherche Lermutant Marseille ou Montpellier. Ecrire Lieutaud, 20, marché des Capucins. Marseille

des Capucins, Marseille.

QU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture

Le gérant : VICTOR HEYRIES Imp. Ster. du Petit Provençal rue de la Darse, 75.

En Vente

9, RUE HAXO

Guide de l'Administration et du Commerce — Annuaire du Département des Bouches-du-Rhône

PRIX DU VOLUME A MARSEILLE: 14 FRANCS - POUR LE DEHORS, PORT EN SUS: 15 îr. 05

Feuilleton du Petit Provençal du 19 Janvier. pour qu'à chacun d'eux fût présentée la

> Le soir même, il avait les rapports sous Au premier coup d'œil, il jugea qu'une dé-couverte importante avait été faite. — Enfin, dit-il, voici donc une piste l... Et il lut avidement les feuillets épars

hotographie de Bernard.

devant lui. Voici ce qu'on avait recueilli. Un des employés de la gare, en voyant la photographie, s'était tout de suite écrié :

 C'est lui c'est le voyageur!
 Et il avait aussitôt donné des détails.
 Quelques jours auparavant, — il serait facile de fixer la date en consultant le régis-Ou bien, ne pouvait-on supposer encore, — dans toutes les affaires criminelles, il y à des h'asards qui servent admirablement la justice, — qu'il avait eu besoin dans son voyagé, d'un supplément, ou qu'il eut perdu son billet, ou qu'il eut oublié un objet quelconque dans un compartiment, et que, dans ce même compartiment, il eut été remarqué par quelqué voyageur, ayant monté dans le même train que lui et qui, par conséquent, pourrait dire à quelle gare le mystérieux inconnu avait pris son billet ?

Certes tout cela était vague. C'était une

— Monsieur, monsieur, cria-t-il. L'homme ne se retourna pas. Il allait très vite, son billet à la main, se dirigeant vers chance à courir, mais la plupart des grands criminels n'ont dû qu'à une imprudence, à un grain de sable, à rien, d'être découverts.

Il donna donc des ordres pour que tous les employés de la gare fussent interrogés et vide, impossible de se renseigner.

- Monsieur, cria-t-il encore, vous oubliez votre sac.

Il grimpa dans le compartiment, prit la valise et se mit à courir après l'homme. Celui-ci avait disparu. Alors l'agent, sans perdre de temps, alla déposer chez le chef de gare l'objet oublié

en racontant l'aventure. La valise ne lui appartenait pas, sans doute, dit le chef. Peut-être même avait-elle été oubliée entre Mende et Le Monastier par homme descendu à l'une des stations intermédiaires, Le Villard, Chanac ou Balsièges

On la réclamera... Et à la gare on ne s'en était plus occupé. Tous ces détails revinrent à la mémoire de l'agent, lorsque le juge d'instruction commença l'enquête.

M. de Montaiglon l'avait mandé. C'était un intelligent garçon de vingt-cinq ans à per près, nommé Giraudier, sur lequel le che de gare donnait les meilleurs renseigne-

ments du monde.

Il refit au juge le récit précédent.

— Le reconnaîtriez-vous ? demanda le

magistrat.

— Je ne l'affirme pas, monsieur, dit Giraudier. Cela est possible, après tout, mais peut-être bien aussi que je me trompe. Dans tous les cas, soyez sûr que je ne ferai pas de gaffe... Si j'ai la moindre incertitude, je vous le dirai... - Auparavent je voudrais que vous m'ap-

portiez la valise en question.

Giraudier fit glisser les crochets, appuya sur le bouton de la fermeture ; les deux cô-tés de la valise s'entre-baîllèrent ; il délaça les courroies ; les deux côtés s'abattirent. Il y avait peu de choses et M. de Montaiglom fut dérouté. Un instant il avait espéré, dans le cas où la valise eût appartenu à son prisonnier, qu'une indication relevée là lui apprendrait ce qu'était Bernard, d'où il vaneit lui révéloreit en mystère.

- Je puis aller la chercher.

portait la valise à la main.

fermer à clef.

- Faites.

taiglon ne le fit pas attendre. Il entra. Il

Elle était en cuir noir, sanglée de deux courroies avec deux crochets à glissements, et au milieu une fermeture automatique, sur

laquelle, pour l'ouvrir, il suffisait d'appuyer le doigt. Cette serrure pouvait également se

- Savez-vous ce quelle contient ! dit le

— Moi, non, monsieur, fit Giraudier. Ce n'est pas mon affaire ; mais le chef a dû dresser la liste des effets qui s'y trouvent.

- Ces effets n'en ont pas été enlevés ?

- Non. Voulez-vous que je l'ouvre ?

il venait, lui révélerait ce mystère.

Deux chemises de toile ; une cravate Lavallière de couleur bleu foncé ; deux brosses cheveux ; quelques objets de toilettes ; par mégarde

des mouchoirs, marqués B, comme celui qu avait été trouvé dans la poche du jeune homme lorsqu'il était venu se rendre ; un vesta, un gilet, un pantalon, de fabrica-tion lançaise, d'étoffe française, sans nom — C'est cela et revenez vers deux heures. A deux heures, Giraudier se trouvait de nouveau au Palais de Justice. M. de Mondilleur, ni sur le revers du col du ves-, ni sur les boutons du pantalon.

Et c'était tout. Ni livres, ni papiers, ni carnets, rien.
M. de Montaiglon s'adressa à Giraudier:
— Je vais faire entrer Bennard. Je lui adresserai quelques questions. Pendant ce temps-là, vous aurez le loisir de l'examiner.

Et il sonna. Les gendarmes amenèrent le prisonnier. Celui-ci jeta sur Giraudier un regard dis-trait, mais son regard, ayant rencontré la valise étalée par terre, il ne put réprimer un ressaillement.

Le juge le remarqua et dit : - Cette valise vous appartient, n'est-ce Bernard hésita. Il semblait réfléchir ; il se demandait probablement s'il n'y avait rien là qui pût le trahir, qui fût un indice, qui révélat son nom !

Et il n'y avait rien, sans doute, car : - En effet, monsieur, dit-il. Je n'essaierai pas de le nier.

- Vous l'avez oubliée dans le vagon, - L'avez-vous perdue exprès ou fut-ce Par mégarde! Dans quel but l'aurais-je perdue exprès? Je ne suis pas riche.
Dans le but de paralyser les efforts de la justice.

— Je ne pouvais savoir, en descendant du train, que bientôt, le lendemain, j'aurais commis un crime et que je serais entre vos - Qui sait ? Si votre crime était prémé-Giraudier, pendant ce temps-là, examinait Bernard

- C'est bien lui, n'est-ce pas ? demanda - Oui, monsieur, il ne peut y avoir de M. de Montaiglon reprit en s'adressant &

— Cet agent s'est apercu de votre oubli et a voulu vous prévenir. Il vous a appellé, il a même couru après vous... Vous avez fait semblant de me point entendre. — Je n'ai pas fait semblant, je n'ai rien entendu.

- Je criais pourtant fort, dit Giraudient J'étais triste et préoccupé...
Où avez-vous acheté ces effets, ces ob-

Bernard garda le silence.

Le juge penché sur la valise, l'examinait.

— Et la valise, d'où vient-elle ? Meme silence de la part de Bernard. JULES MARY.

(La suite à demain.)

